

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire**

DEPARTEMENT DE L'ATACORA

COMMUNE DE KOUANDE

**Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du
Système des Aires Protégées : Commune de Kouandé**

2015-2019

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC-SAP) est publié en 2014 à Cotonou (République du Bénin) par la CENAGREF et la Commune de Kouandé, avec l'appui financier du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (financement Union Européenne – Programme des Nations Unies pour Développement et le Gouvernement du Bénin) et l'appui technique du Bureau d'Etudes SETEM Bénin

La reproduction de cette publication à des fins non-commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable du CENAGREF et de la Commune de Kouandé.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa représentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part des organismes concernés sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.



Sommaire

Sommaire	iii
Sigles et abréviations	v
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures	vi
Résumé.....	vii
Avant-propos	1
Introduction générale.....	2
1. Présentation de la commune de Kouandé	7
1.1. Situation géographique.....	7
1.2. Relief et types de sols	7
1.3. Situation démographique.....	9
1.4. Organisation administrative	9
1.5. Principaux services déconcentrés de l'Etat.....	10
1.6. Ressources naturelles.....	11
1.6.1. Ressources en eaux et climat	11
1.6.2. Formations végétales de la commune de Kouandé.....	11
1.6.3. Potentiels floristique et faunique de la commune.....	13
1.7. Organisations communautaires de gestion de l'environnement et de la biodiversité.....	15
1.7.1. Organisation de co-gestion du Parc National de la Pendjari	15
1.7.2. Organisation de co-gestion des forêts classées.....	16
1.8. Organisations non gouvernementales et projet intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité.....	17
1.9. Environnement socio-économique	18
1.9.1. Agriculture et élevage	18
1.9.2. Pêche.....	19
1.9.3. Chasse	19
1.9.4. Exploitation du bois	19
1.9.5. Industrie et commerce.....	19
1.9.6. Tourisme, hôtellerie et culture	20
2. Problématique de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de la commune	22
2.1. Par rapport à l'intégrité physique des aires protégées de la commune.....	22
2.2. Par rapport à la flore de la commune	22
2.3. Par rapport au sol	23
2.4. Par rapport à l'eau.....	23
3. Analyse transversale des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement.....	25

4.	Prise en compte de la conservation de la faune et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la Commune.....	28
4.1.	Vision de base du PDC.....	28
4.2.	Orientations stratégiques du PCC-SAP	28
4.3.	Objectifs globaux et spécifiques du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées.....	28
4.4.	Cadre logique du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées.....	30
5.	Plan et programme locaux pour la conservation de la faune et de la diversité biologique.....	33
5.1.	Programmation physique et financière des actions de conservation de la biodiversité dans la commune de Kouandé	33
5.2.	Coût du plan d'actions du PCC.....	37
5.3.	Projets prioritaires.....	40
6.	Mise en œuvre et mécanisme de suivi-évaluation du PCC	43
6.1.	Diffusion du plan de conservation de la biodiversité	43
6.2.	Dispositif de mise en œuvre.....	43
6.3.	Programmation annuelle.....	44
6.4.	Monitoring et suivi-évaluation du PCC-SAP	45
6.5.	Financement du PCC.....	46
	Conclusion et recommandations	48
	Bibliographie	49
	ANNEXES	50

Sigles et abréviations

ABE	: Agence Béninois de l'Environnement
AG	: Assemblée Générale
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AVIGREF	: Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune
CA	: Chef d'Arrondissement
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faunique
CLF	: Comité Local de Forêt
CTAF	: Cellule Technique d'Aménagement Forestier
CV	: Chef de Village
CVGF	: Comité Villageois de Gestion de la Forêt
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
DPGRN	: Diagnostic Participatif de Gestion des Ressources Naturelles
DPE	: Diagnostic Participatif Environnemental
DRS-CES	: Défense, Restauration des Sols et Conservation des Eaux et Sols
FC	: Forêt Classée
FS	: Forêt sacrée
GF	: Groupement de Femmes
GPS	: Global Positionning System
IEC	: Information Éducation et Communication
IGN	: Institut Géographique National
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEHU	: Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAPE	: Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PAPF	: Plans d'Aménagement Participatif des Forêts
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié
PCC SAP	: Plan Communal de Conservation pour le Système d'Aires protégées
PDC	: Plan de Développement Communal
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGS	: Plan de Gestion Simple
PGFTR	: Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNP	: Parc National de la Pendjari
RBT	: Réserve de la Biosphère Transfrontalière
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAC	: Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SIG	: Système d'Information Géographique
SLG	: Structure Locale de Gestion

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition des populations suivant les arrondissements riverains aux aires protégées de la commune

Tableau 2: Situation des espèces présentes dans la Forêt Classée de Kouandé

Tableau 3: Potentiel faunique de la Forêt Classée de Mékrou

Tableau 4: ONG et Projets intervenant dans le domaine de l'environnement

Tableau 5: Récapitulatif des problèmes environnementaux

Tableau 6: Récapitulatif de l'orientation et des objectifs du PCC-SAP

Tableau 7: Budget prévisionnel de mise en œuvre du PCC-SAP de 2015 – 2019

Liste des figures

Figure 1: Localisation de la commune de Kouandé

Figure 2: Répartition des types de sol de la commune

Figure 3: Carte d'occupation du sol de la commune de Kouandé

Figure 4: Aptitude des formations pédologique de la commune de Kouandé

Résumé

La Commune de Kouandé dispose d'un Plan de Développement Communal qui prend en compte quelques aspects environnementaux. Mais le souci du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques pour un développement durable à travers des actions concernant les parcs nationaux du complexe : Parc W, Réserve Totale de Faune d'Arly, Parcs de la Pendjari et Oti Mandouri (WAPO) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües, amène les communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à élaborer un plan de conservation de la biodiversité.

A l'instar de toutes les communes riveraines des parcs nationaux du Bénin, la Commune de Kouandé s'est donnée à cet exercice. Il ressort du diagnostic réalisé que la commune de Kouandé est confrontée à de nombreux problèmes environnementaux, entre autres:

- Exploitation frauduleuse du bois dans les aires protégées ;
- Feux de brousse incontrôlés dus aux pratiques de chasse;
- Complicité des populations, élus locaux et des agents forestiers à l'exploitation frauduleuse des PFL et des produits de faunes ;
- Faible capacité d'appropriation des textes réglementaires en matière de gestion des ressources floristique et faunique par les élus locaux et même les agents forestiers ;
- Faible capacité du conseil communal à conserver les ressources de ses forêts classées ;
- Inexistence de cadre de gestion durable des espaces producteurs de bois énergie ;
- Trafic de viande de brousse et ainsi le braconnage dans le Parc ;
- Faible valorisation des potentialités touristiques naturelles de la commune.
- Faible utilisation des foyers améliorés ou du gaz domestique dans les ménages ;
- Insuffisance d'infrastructures hôtelières ;
- Absence de cadre légal de gestion des FC de Kouandé, Mékrou et Birni (PAPF non promulgué ou non élaboré) ;
- Inexistence d'un cadre de concertation communal de développement des forêts classées et du Parc;
- Absence de CTAF pour les FC en aménagement et faible capacité de fonctionnement des CVGF et CGUA ;
- Inexistence de zone villageoise/communale de chasse autogérée ;
- Encombrement des berges et pollution des eaux par les troupeaux bovins
- Empoisonnement des eaux par les pêcheurs ;
- Non respect du zonage défini dans les PAPF et les ZOC au niveau du parc ;
- Insuffisance d'infrastructure sanitaire dans les villages riverains du parc ;

- Insuffisance des actions de sensibilisation des communautés riveraines sur les questions de la conservation de la biodiversité des aires protégées
- Faible reboisement du territoire communal, malgré les élans de création des aires protégées communautaires et les plantations privées;

La vision sectorielle du PCC-SAP de la commune de Kouandé est: « ***Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles des aires protégées, des réserves forestières, des forêts sacrées et écosystèmes spécifiques, situées sur le territoire communal et dans les zones partagées entre les communes voisines*** ».

Pour la concrétisation de cette vision, les acteurs sociaux et responsables des services déconcentrés de l'Etat de la commune ont défini les orientations stratégiques. Celles autour desquelles des actions sont définies dans ce PCC sont :

- Améliorer le niveau de protection des ressources forestières et fauniques, des eaux et des sols, des aires protégées, des réserves forestières, des forêts sacrées et des écosystèmes spécifiques ;
- Promouvoir la bonne gouvernance locale, le genre, l'intercommunalité et la coopération décentralisée en matière de gestion des ressources naturelles.

Ainsi, des activités sont donc planifiées sur cinq ans afin de lever les contraintes et de corriger les problèmes environnementaux qui ralentissent l'émergence et le développement durable de la commune de Kouandé. Plusieurs actions ont été planifiées. Ainsi pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PCC-SAP, il faudra mobiliser environ **quatre cent neuf millions (409 000 000) de francs CFA**.

Les dispositifs de mise en œuvre et de suivi évaluation sont prévus pour l'atteinte des résultats définis dans le PCC-SAP

Avant-propos

Le Bénin s'est engagé à établir un système fonctionnel d'Aires Protégées à travers la signature en 1992 et la ratification en 1994 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cet engagement a été réaffirmé à travers la prise en compte de l'environnement et la gestion des ressources naturelles dans les différents documents politiques et stratégiques du gouvernement tels que : la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) et son Plan d'Action Pluriannuel, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) etc. Cette volonté a été également affirmée à travers l'élaboration de documents politiques et stratégiques pour la gestion de l'environnement et les ressources naturelles comme le Plan d'Action Environnemental (PAE) ; L'Agenda 21 National ; la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique et la Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Réserves de Faune. Qui a permis la création du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) en 1996.

De plus, avec l'avènement de la décentralisation, le Bénin a élaboré et adopté en juin 2009 la Politique Nationale de Décentralisation et de déconcentration (PONADEC). Cette politique est destinée à faciliter l'atteinte des objectifs de développement fixés par le gouvernement en faisant du territoire un levier de développement. Elle est un instrument visant la responsabilisation et la coordination des acteurs locaux mais aussi externes autour d'objectifs de développement territoriaux partagés dans le respect des prérogatives de Chacun.

Le CENAGREF dans sa mission gère les réserves de faune, en collaboration avec les populations riveraines. L'avènement de la décentralisation lui confère d'autres partenaires que sont les Communes. Ces dernières dans la veille à la gestion des ressources naturelles de leur territoire doivent être impliquées dans la gestion des réserves de faune.

Au vue de tout ce qui précède et dans le cadre de la mise en œuvre de l'implication des Communes à la gestion des réserves de faune, le CENAGREF à travers le Programme d'Appuis aux Parcs de l'Entente (PAPE) a élaboré le Plan Communal de Conservation du Système des Aires Protégées.

Le PCC vise à accompagner la Commune de Kouandé dans la préservation des ressources naturelles de son territoire tout en s'inscrivant en annexe de son Plan de Développement Communal (PDC).

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées a déterminé des axes stratégiques et les orientations principales dans une vision opérationnelle et de synergie avec les activités typiques de conservation et de gestion des ressources naturelles en générale et de la Réserve de Biosphère de la Pendjari en particulier. Pour le Conseil Communal de Kouandé, le PCC-SAP constitue une boussole devant donner le cap à suivre pour la conduite des activités de conservation et de valorisation des ressources naturelles. Aussi, la multiplicité des actions à entreprendre devra-t-elle faire appel à l'appui et à la participation de plusieurs acteurs notamment les services déconcentrés de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les institutions, les communautés locales, les organisations professionnelles etc.

Le présent PCC-SAP, est le produit d'un processus participatif et itératif de consultation ayant impliqué tous les acteurs cités plus haut.

Introduction générale

i. Contexte et justification du PCC

Le concept de Réserve de Biosphère a été mis au point en 1974 par le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. La Stratégie de Séville et le Cadre Statutaire des Réserves de Biosphère, adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995, leur confèrent leur légitimité. Les Réserves de Biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou combinaisons d'écosystèmes terrestres, aquatiques et côtiers/marins, reconnus au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB).

Dans cette nouvelle approche, le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) qui a pour objectif de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Ses actions concernent les parcs nationaux du complexe WAPO ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Ces pays ont opté pour une décentralisation étagée (Région, Département/Province, Commune) et une communalisation intégrale. Ainsi, les communautés riveraines vivant dans la périphérie des réserves de faune se retrouvent éparpillées dans une multitude de collectivités régionales, départementales et communales qui doivent toutes disposer d'outils de planification tels que le Plan de Développement Communal (PDC).

La situation actuelle de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) montre que les PDC représentent l'instrument de planification du développement les plus adapter pour prendre en compte les problématiques essentielles de conservation des ressources naturelles, aussi bien dans la périphérie que dans les Aires Protégées (AP) du complexe WAPO.

Au Bénin c'est la loi 2002-16 portant régime de la faune qui en dispose en son article 51 « *les populations riveraines des aires protégées sont, dans tous les cas où cela est possible, associées à leur gestion et/ou bénéficient d'une partie des revenus ou des produits issus de leur mise en valeur* ». La génération des PDC élaborés a souffert de la prise en compte de ces aspects. Même après verdissement, les PDC ne prennent pas suffisamment en compte les questions spécifiques des parcs et réserves. L'absence de définition des rôles et responsabilités des Communes dans le système de gestion encore en vigueur ne sont pas de nature à faciliter l'émergence d'un sentiment d'appropriation au niveau des dites Communes. Par ailleurs, certains PDC ont été élaborés antérieurement ou concomitamment à l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion des deux réserves de biosphère du complexe. Le processus d'élaboration du PDC 2 a démarré en 2009 au moment où le PAG de la RBP était en cours de finalisation. C'est dans ce cadre que s'insère l'élaboration du PCC-SAP, ainsi le PAPE à identifier la nécessité de définir les conditions harmonisées et durables de gestion des ressources naturelles dans les PDC des communes riveraines des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W.

ii. Définition et objectifs du Plan Communal de Conservation de la biodiversité

La mise en place d'un système harmonisé de gestion participative impliquant aussi bien les Communautés que les Collectivités territoriales (Communes), proposé par le PAPE prend l'option de faire élaborer des Plans Communaux de Conservation pour le Système d'Aires Protégées (PCC-SAP) du Complexe. Il s'agit d'un outil de planification répondant à la fois aux

attentes des populations tout en y intégrant les besoins de protection des aires protégées et les mesures définies dans le PAG des différents blocs qui les constituent.

L'objectif global est d'appuyer les Communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à prendre en compte les problématiques de l'environnement, des changements climatiques et de la conservation dans leur PDC respectif. De façon spécifique, il s'agira de :

- évaluer la situation de la gestion de la faune sauvage dans les différents domaines du territoire communal et dégager les principaux problèmes de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles;
- identifier les acteurs stratégiques et analyser les facteurs influents et les enjeux liés à la gestion de la faune sauvage ;
- évaluer les capacités des acteurs institutionnels dans la gestion et la conservation de la faune, en tenant compte du cadre législatif et réglementaire, des politiques et stratégies nationales, ainsi qu'en tenant compte des documents de référence de la gestion durable du Parc ;
- évaluer les contributions de la gestion /conservation de la faune sauvage aux ressources de développement local ;
- formuler avec les acteurs locaux, la vision et les orientations de développement de la commune pour la préservation de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources fauniques et floristiques;
- appuyer l'identification, la formulation et la planification des actions de préservation de l'environnement, d'aménagement et de conservation de la biodiversité et en particulier de la faune sauvage en tenant compte des besoins aux plans socio-économique, institutionnel, technique, culturel, environnemental, et de développement local ;
- faire des propositions des coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions planifiées et proposer deux à trois scénarii de mécanismes appropriés et durables de leur mobilisation.

iii. Cadre législatif et institutionnel de gestion des ressources naturelles

✓ Cadre législatif de gestion des ressources naturelles

Le Bénin a ratifié un certain nombre de conventions internationales se rapportant à la conservation des ressources naturelles. Il s'agit de :

- la convention sur la diversité biologique ratifiée en 1992 ;
- la convention sur la lutte contre la désertification ;
- la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ;
- la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux : convention de Ramsar, ratifiée 1971 ;

- la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (New-York ratifiée en 1992 et le protocole de Kyoto ratifiée en 1997.
- Le programme sur l'homme et la biosphère (MAB) lancé par l'UNESCO en 1971.

En dehors de ces conventions, le Bénin dispose également de lois et textes d'application dans le domaine forestier qui ne sont non plus négligeable. Il s'agit de :

- La loi n° 93-009 du 02 Juillet 93 et son décret d'application N°96-271 du 02 juillet 1996 portant régime des forêts en République du Bénin.
- la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et son décret 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en RB;
- la loi N° 87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation sur la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et la transhumance.
- La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- La Loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin.

✓ **Cadre institutionnel**

Le secteur de conservation des ressources naturelles est géré par plusieurs structures déconcentrées ou décentralisées des structures nationales clés. Il s'agit principalement des communes qui, selon les dispositions des textes en vigueur ont de très importants rôles en matière de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles de la portion du territoire national relevant de leur administration, des directions départementales du Ministère en charge de l'Environnement, des ministères en charge de la gestion de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que des ministères ayant en charge la décentralisation et l'aménagement du territoire.

- **La commune**

Les textes de lois sur la décentralisation confèrent certaines prérogatives aux Communes en matière de protection des ressources naturelles, notamment les forêts, les sols, la faune, les ressources hydriques, les nappes phréatiques ; elles doivent contribuer à leur meilleure utilisation (art. 94). Les communes veillent à une gestion durable de ces ressources.

- **Les Organisations communautaires de cogestion des ressources du Parc**

Sous l'impulsion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), des organisations de cogestion des ressources des réserves ont été progressivement créées aussi bien au W qu'à la Pendjari à partir de 1993 sous forme d'Association villageoises de Chasse (AVC), devenues à partir de 1996, des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF).

En effet, les AVIGREF sont des organisations issues des villages riverains et partenaires directs du CENAGREF dans la gestion de la RBP. Elles couvrent les villages riverains des réserves de biosphère de la Pendjari et du W. L'initiative était née dans le contexte de la profonde dégradation anthropique des ressources des réserves dont la RBP du fait du braconnage, du

défrichement, des feux de végétation non contrôlés et du pastoralisme sauvage. L'AVIGREF exerce ses activités autour et à l'intérieur de la ZCP en étroite collaboration avec le CENAGREF. Ces tâches sont définies conformément à leurs statuts :

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale résidant dans l'un des villages riverains. L'adhésion est libre et volontaire et se fait au niveau du village. Tout membre a le devoir de payer un montant d'adhésion unique et une contribution annuelle.

Les ressources des AVIGREF sont constituées par des subventions, des droits d'adhésion, des cotisations des membres et surtout des prestations de service qui lui donnent droit à des ristournes des recettes de gestion de la réserve.

La viande de chasse est consommée dans les villages et procure des revenus supplémentaires aux AVIGREF. Les recettes restent dans la caisse de l'AVIGREF du village.

L'AVIGREF met à la disposition des Services Techniques de la DPNP et des guides de chasse des auxiliaires villageois dont les pisteurs et porteurs pour la surveillance, le pistage et autres tâches. Les auxiliaires sont membres des AVIGREF. Ils sont payés à 2000 F par jour.

- **Le CENAGREF et ses projets d'appui**

Le CENAGREF est un office d'Etat à caractères social, culturel et scientifique en charge de la conservation et de la gestion des aires protégées du Bénin. Il a été créé en 1996 conformément au Décret N° 96-73 du 02 Avril 1996. Ce décret a été modifié sous le N° 98-487 du 15 Octobre 1998. Autrefois sous le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le CENAGREF est aujourd'hui sous la tutelle du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Cet office public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière a pour mission d'assurer la gestion rationnelle des réserves de faune définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons en liaison avec les populations riveraines et la société civile. A ce titre, le centre est chargé de :

- gérer les réserves de faune au mieux des intérêts de la communauté nationale ;
- soutenir la conservation de la nature dans les réserves de faune ;
- valoriser les ressources naturelles, notamment la faune et la flore dans les aires protégées et promouvoir leur utilisation durable.

Le CENAGREF dispose au niveau central pour son fonctionnement d'une Direction Générale sise à Cotonou et de deux directions de parc que sont la Direction du Parc National de la Pendjari sise à Tanguéta et la Direction du Parc National du W sise à Kandi.

Celles-ci sont chargées de la gestion quotidienne des parcs, de représenter la direction générale au niveau local dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des aires protégées à travers la surveillance, l'aménagement et l'écologie.

Il faut signaler qu'en tant qu'office, le CENAGREF est géré par un Conseil d'Administration composé des représentants de ministères impliqués dans la gestion des aires protégées, les populations riveraines, les guides de chasse et le personnel du centre.

Le CENAGREF dans la mise en œuvre de ses activités est appuyé par plusieurs partenaires techniques et financiers à travers des projets dont le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) et le Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE).

✓ **Contraintes liées au cadre législatif et institutionnel**

Les contraintes majeures liées au cadre législatif et réglementaire régissant la mise en valeur, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, peuvent être situées à trois (03) niveaux à savoir:

- la faible prise en compte dans les textes, les valeurs coutumières et traditionnelles très vite diabolisées parce que incomprises par les auteurs des textes,
- l'inexistence d'un mécanisme opérationnel de vulgarisation, de diffusion et de suivi de l'application des textes.

Dans ce contexte de cadre législatif et réglementaire inapproprié ou méconnu, les contraintes institutionnelles majeures sont liées à:

- la multiplicité des centres de décision,
- le chevauchement des fonctions/missions et les conflits d'attributions,
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité surtout au niveau des communes à qui les textes de loi sur la décentralisation confèrent d'importants rôles dans la gestion des ressources naturelles du territoire sous leur administration,
- l'insuffisance des ressources, matérielles, techniques et financières pour meilleure planification, mise en œuvre et suivi d'actions structurantes et efficaces de préservation de l'environnement et de gestion durable des RN
- le non transfert aux communes des compétences qui leur sont reconnues par les textes légaux en vigueur.
- Les écarts entre le transfert de compétences et celui des ressources nécessaires pour exercer au mieux les compétences transférées.

Il en résulte un cafouillage et une gestion anarchique et sectorielle des ressources naturelles.

Malgré le foisonnement d'institutions qui se sont arrogées les prérogatives dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, il est difficile d'identifier et d'observer dans la mise en œuvre des projets sur le terrain, une politique étatique avec des objectifs clairs, élaborés sur la base de données précises en cohérence avec les stratégies nationales, les besoins des populations et réalités locales. Il existe par ailleurs, une multitude d'interventions extérieures, agissant au gré des financements mobilisés, à côté des interventions stéréotypées de services publics à charge du volet environnemental.

1. Présentation de la commune de Kouandé

1.1. Situation géographique

La commune de Kouandé (Figure 1) est située dans la partie Est du département de l'Atacora et compte parmi les neuf (9) communes de ce département.

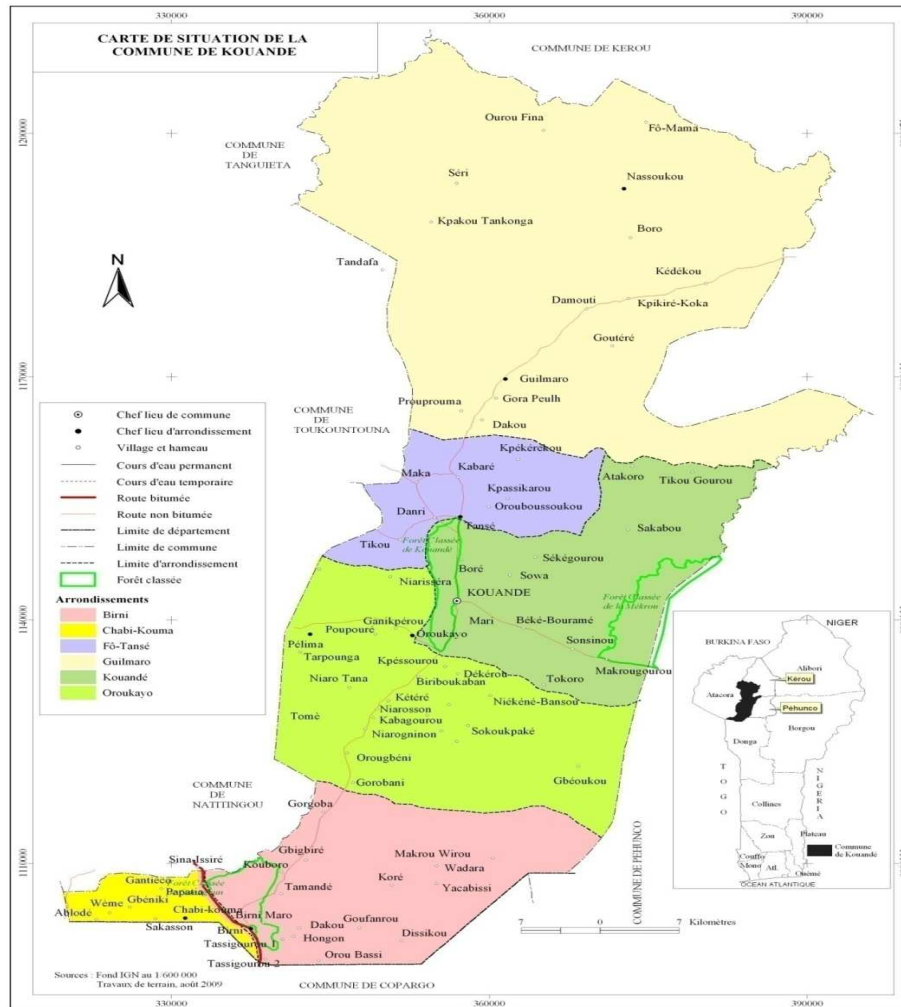


Figure 4: Localisation de la commune de Kouandé

Elle s'étend sur une superficie de 4.500 km² et est limitée au Nord par la commune de Kérou, au Nord-Ouest par celle de Tanguéta au Sud-Ouest par la commune de Natitingou, au Sud par les communes de Copargo, Djougou et Boukombé, à l'Est par celle de Pehunco et à l'Ouest par la commune de Toucountouna.

La commune de Kouandé compte six (6) arrondissements (Birni, Chabi-Couma, Fô-Tancé, Guilmaro, Oroukayo et Kouandé) et cinquante et un (51) villages et quartiers de ville.

1.2. Relief et types de sols

La commune de Kouandé fait partie de la chaîne de l'Atacora, le massif montagneux le plus important au Bénin. Cette chaîne s'étend d'Est en Ouest et culmine à 658 m à Alédjo.

Dans la commune, le point le plus élevé de la chaîne est à Kampuya (641m) au Nord-Ouest de la forêt classée de Kouandé dans l'arrondissement de Fô-Tancé. Le point le plus bas (320m) quant à lui est situé au Nord-Est dans la vallée du Mékrou. Le socle est constitué de quartzites fins et de granite, de gneiss, de migmatites et de micaschistes.

On distingue des sols ferrugineux tropicaux, des sols hydromorphes et des sols peu profonds lessivés et pauvres. Ces derniers se rencontrent surtout dans les arrondissements de Birni, Chabi-kouma et Kouandé-centre. A cela s'ajoutent des sols concrétionnés, qui couvre environ 15 % de la superficie de la commune et qui sont très peu favorables à l'agriculture et à la productivité du potentiel forestier de la commune.

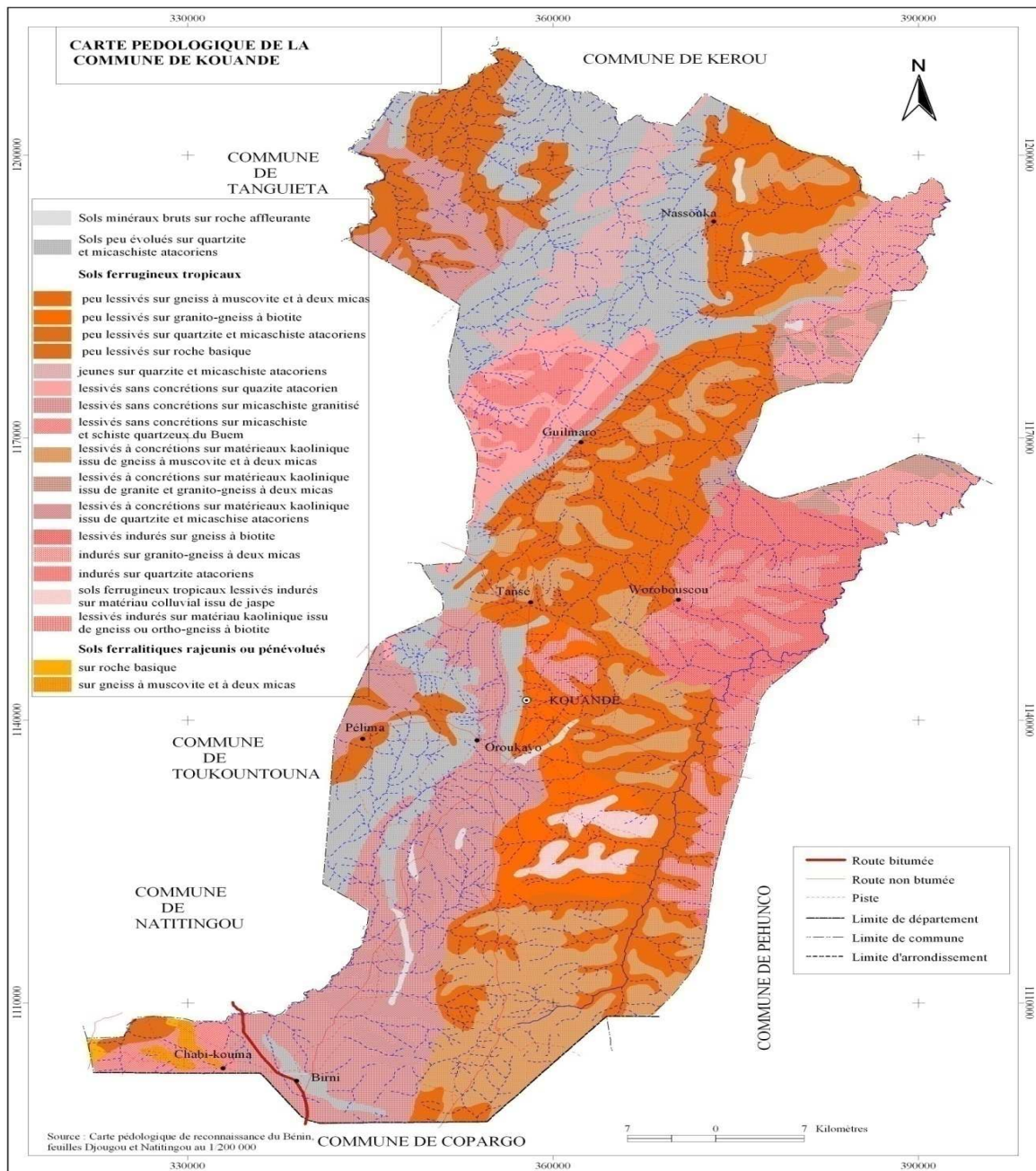


Figure 5: Répartition des types de sol de la commune

1.3. Situation démographique

La commune de Kouandé présente une population relativement jeune. Cinquante et un pourcent (51%) de l'effectif de cette population a un âge compris entre zéro (0) et quatorze (14) ans. La population active, c'est-à-dire celle ayant entre quinze (15) et cinquante neuf (59) ans, représente 43,50% de l'effectif total (PDC, 2011).

La population de la commune de Kouandé a doublé, passant de 50.379 hbts en 1992 à 80 261 hbts en 2002 (INSAE, 2002). Si les tendances démographiques restent inchangées, cette population va tripler à l'horizon 2030, soit 289 009 habitants.

Dans la commune, les cette explosion les arrondissements riverains aux aires protégées (Kouandé, Guilmaro, Oroukayo et Birni) sont les plus peuplés. En considérant l'explosion démographique actuelle, ce constat doit faire l'objet d'un suivi proactif afin de maîtriser les menaces y relatives pour la gestion des aires protégées.

Tableau 1: Répartition des populations suivant les arrondissements riverains aux aires protégées de la commune

Commune de Kouandé	Effectif de la population							
	Arrondissement de Kouandé		Arrondissement de Guilmaro		Arrondissement de Oroukayo		Arrondissement de Birni	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
80261	20723	25,82	17754	22,12	15839	19,73	12559	15,65

Source : INSAE, 2002

Dans la commune de Kouandé, les migrations sont de type interne car le déplacement s'opère à l'intérieur du pays.

Les Bariba constituent le groupe socioculturel majoritaire de la commune (43,6 %), suivi des Bètamaribè (24 %) qui sont des agriculteurs. Viennent ensuite, les peulh (17,9 %), les Yom et les Lokpa (7,2 %). Le reste des groupes socioculturels représente une proportion de 7,7 %.

La religion dominante dans la Commune de Kouandé est l'Islam (50,43%), suivi du catholicisme (23,05%), des religions traditionnelles (10,06%) et des athées (12,51%).

1.4. Organisation administrative

La Commune de Kouandé est dirigée par un Conseil Communal de 19 élus siégeant en qualité d'organe délibérant. Elu, le Maire dirige l'organe exécutif de la Commune. L'arrondissement de Kouandé est la chef-lieu de la Commune. L'organisation administrative de la Commune comprend des positions et des services communaux. Les principales positions sont celui du maire, le Secrétariat Général et le Secrétariat Particulier. Au nombre des services, on dénombre :

- Le Service des Affaires Financières et Economiques (SAFE) ;
- Le Service du Développement Local, Planification et Coopération (SDLPC) ;
- Le Service Technique (ST) ;
- Le Service des Affaires Foncières, Domaniales et Environnementales (SADE) ;

- Le Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de documentation (SICAD) ;
- Le Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP) ;
- Le Service des Affaires Générales (SAG) ;
- Le Service de Transmission (STr)

La gouvernance locale est assurée par un organe communal et des organes infra-communaux élus d'une part par les organisations de la société civile et d'autre part par des structures de base. L'organe communal est dirigé par un bureau de trois membres qui sont le Maire et ses deux Adjoints qui, s'adjoignent aux six Chefs d'Arrondissement pour former la municipalité.

Pour faciliter la prise des décisions, tenant compte des vraies préoccupations des populations, des Conseils d'Arrondissements sont tenus conformément aux prescriptions de la loi de la décentralisation. Chaque conseil d'arrondissement est composé du Chef d'arrondissement, des chefs de village de l'arrondissement et des conseillers communaux provenant de la l'arrondissement.

Au sein de chaque conseil d'arrondissement, existent des conseils de village ou de quartiers de ville. Chaque conseil de village regroupe le Chef de village et les conseillers de village ou de quartiers de ville. On dénombre 51 conseils de village ou de quartiers de ville dans la commune de Kouandé.

1.5. Principaux services déconcentrés de l'Etat

Plusieurs services déconcentrés de l'Etat sont représentés dans la Commune de Kouandé dont :

- le Centre Communal de Promotion Agricole (CeCPA) ; en charge de la mise en œuvre et du suivi de la vision gouvernementale en termes de production agricole ;
- la Circonscription Scolaire : elle s'occupe de la gestion du personnel enseignant et de l'animation pédagogique ;
- le Centre de Promotion Social : il s'occupe de la prise en charge des couches les plus vulnérables de la société (femmes, enfants, personnes âgées en situation difficile).
- les Postes et Télécommunications : ils permettent la diffusion des services de téléphonie et d'une gamme de produits associés
- La Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (SCEPN) service de Gestion des Ressources Naturelles veille à l'application de la réglementation en vigueur dans l'exploitation des ressources naturelles. Il prélève des taxes sur les activités d'exploitation forestière (de vente de charbon, du bois de feu, de madrier) et la taxe sur l'installation de scieries ;
- la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) pour la fourniture d'énergie électrique et le règlement des factures de consommation d'énergie par les abonnés ;
- la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) dont la mission est d'assurer la distribution de l'eau potable aux populations ;

- Le Service des Impôts qui assure l'inspection et le recouvrement des taxes ;
- La Gendarmerie qui offre des services de police administrative et judiciaire, des services d'ordre, de sécurité, de surveillance et de patrouille ;
- La Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel (CLCAM).
- L'hôpital de zone : il assure la santé des populations.
- La Recette Perception qui joue le rôle de Comptable de la commune et de mobilisation des ressources de l'Etat au niveau local.

1.6. Ressources naturelles

1.6.1. Ressources en eaux et climat

La commune de Kouandé connaît un climat de type soudano guinéen, caractérisé par une saison de pluie, allant de mi avril à mi octobre et une saison sèche allant de mi octobre à mi avril. Les mois les plus secs sont ceux de novembre à février et ceux pluvieux sont : mai à septembre. Elle fait partie intégrante de la zone agroécologique caractérisée par une pluviométrie qui oscille entre 900 et 1100 mm par an avec un pic en août. Les secteurs les plus arrosés sont : toute la partie méridionale, les arrondissements de Birni et de Chabi Kouma et l'Ouest. Le Nord-Est et l'Est sont les moins arrosés. En considérant les dix dernières années, la moyenne annuelle pluviométrique s'élève à 78,54 mm¹.

La commune est aussi soumise au régime de l'harmattan, un vent froid et sec qui souffle entre novembre et mi-mars et entraîne parfois une amplitude thermique de 9,5°C. la température moyenne mensuelle est de 27°C.

Ce climat de la commune de Kouandé est globalement favorable à l'agriculture et à la productivité du potentiel forestier des aires protégées et écosystèmes des terroirs de la commune.

La grande quantité d'eau qui tombe chaque année alimente divers cours d'eau dont les plus importants sont : Pendjari, Mékrou, Wongou, et Findarou. La majorité de ces rivières ont un écoulement saisonnier et les eaux tarissent surtout pendant la saison sèche.

1.6.2. Formations végétales de la commune de Kouandé

La végétation de la commune de Kouandé est caractérisée par plusieurs types de formations végétales comme l'indique la figure 3.

La commune fait partie de la zone sèche continentale. La végétation est de type savane arborée à arbustive à forte emprise agricole. Elle est dense le long des cours d'eau (galerie forestière) et au niveau des forêts classées de Mékrou et de Kouandé (Adomon, 2005). Il est la résultante des aptitudes pédologiques, des variabilités climatiques et des actions de l'Homme sur la nature.

Les espèces ligneuses dominant sont : *Afzelia africana* (lingué), *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), *Parkia biglobosa* (néré), *Vitellaria paradoxa* (karité) et *Mangifera indica* (manguier). Il existe aussi une strate

¹ Données extraites du PDC de la commune

herbacée assez variée composée en majorité de graminées. A tous cela s'ajoute des plantations privées, dont 558,150 ha de plantations domaniales d'anacardium.

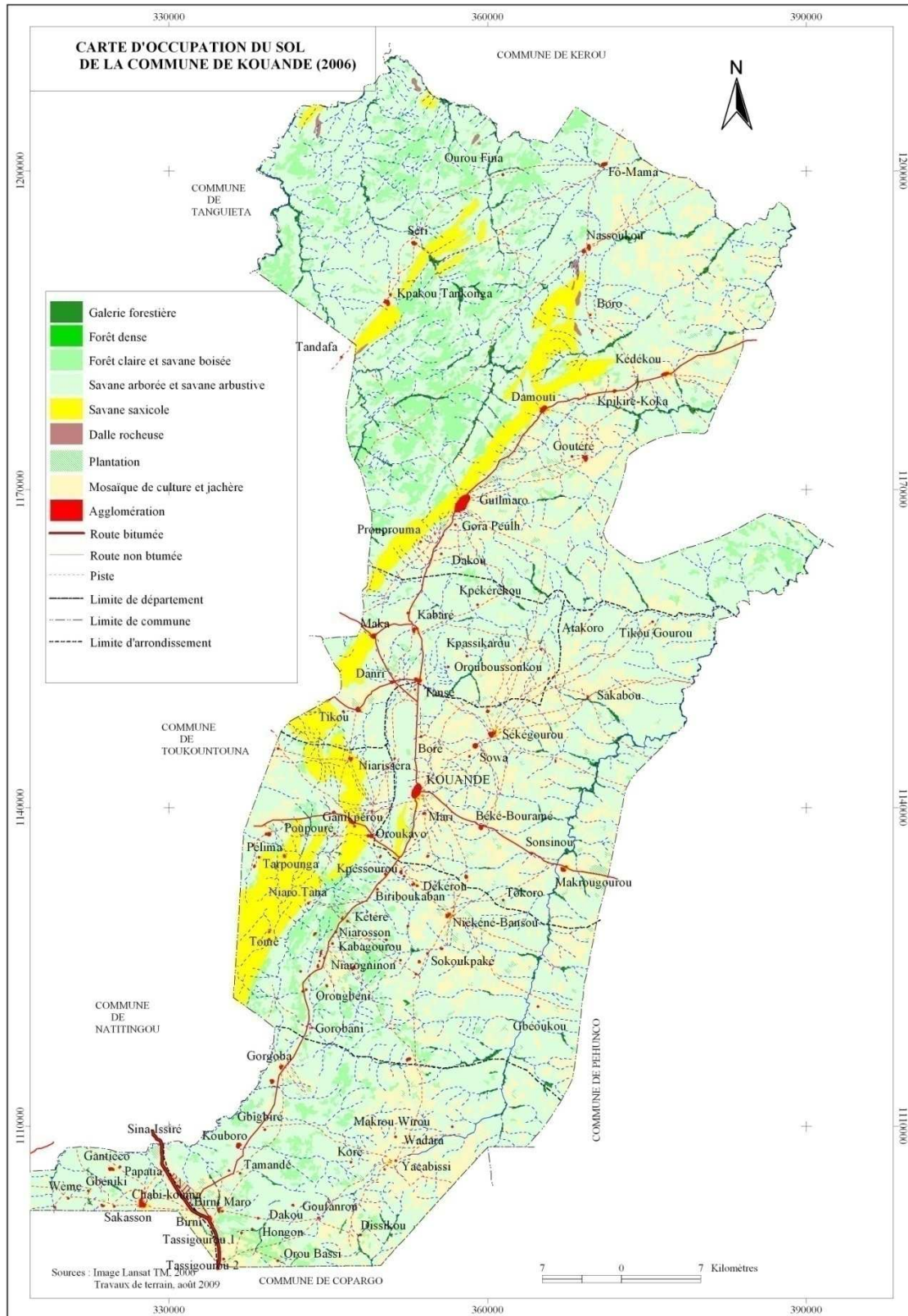


Figure 6: Carte d'occupation du sol de la commune de Kouandé

1.6.3. Potentiels floristique et faunique de la commune

En matière d'aires protégées, la commune de Kouandé dispose de trois forêts classées qui couvrent 9 km², soit 20 % environ de la superficie totale de la commune. Il s'agit de la forêt classée des collines de Kouandé, la forêt classée de la Mékrou et la forêt classée de Birni.

Les arrondissements de Kouandé et Oroukayo sont riverains des forêts classées de Kouandé et de la Mékrou. L'arrondissement de Birni est riverain de la forêt classée de Birni. Bien que la Commune ne soit pas limitrophe du Parc National de la Pendjari, on note une pression des populations de l'arrondissement de Guilmaro dans la partie Sud-Est du parc qui est moins surveillée.

Même si la superficie reste à préciser, plusieurs documents font remarquer qu'une partie de la zone cynégétique du Parc National de la Pendjari est incluse dans la partie nord de la commune de Kouandé.

Aussi, il est remarqué des initiatives de création des aires protégées communautaires (Jardin des plantes médicinales) et des aires protégées scolaires au niveau de la commune. C'est le cas du village de Papatia (arrondissement Chabi-Couma), où un jardin de plantes médicinales (appelé en jargon profane jardin botanique) de 5 ha a été installé depuis 2001.

La commune de Kouandé dispose également de nombreuses forêts sacrées dont on ignore jusque là le nombre et le potentiel forestier.

✓ Potentiel floristique de la forêt classée de Kouandé

Les résultats d'inventaire dans la forêt classée de Kouandé organisé en 2011, révèlent une richesse spécifique de 84 espèces végétales, avec une densité d'arbres estimée à 136 ± 13 arbres/ha et un diamètre moyen de $27,1 \pm 1,2$ cm.

Le couvert végétal est dominé par les savanes arborées et arbustives (67 %) et la galerie forestière ainsi que la forêt claire et savane boisée sont faiblement représentées.

La figure 5 présente la distribution de la densité des arbres suivant les classes de diamètre. Cette figure montre un très faible potentiel des ressources ligneuses surtout dans les classes de diamètre exploitables ($d \geq 45$ cm).

Quant aux produits forestiers non ligneux, les espèces végétales ou organes d'espèces identifiés comme servant dans l'alimentation, la pharmacopée et l'artisanat sont nombreuses. Il s'agit :

- Feuilles comestibles : A l'état frais ou séchés, ces feuilles seraient riches en protéines, lipides, sels minéraux et vitamines (*Vitex doniana*, *Bombax costatum*) ;
- Fruits, graines et noix : Aliments énergétiques, riches en protéines et lipides : quatorze (14) espèces sont répertoriées (*Parkia biglobosa*, *Lannea microcarpa*, *Detarium microcarpum*, *Vitex doniana*, *Ziziphus mauritiana*, *Ximenia americana*, *Tamarindus indica*, *Strychnos spinosa*, *Strychnos innocua*, *Gardenia erubescens*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, etc ;
- Racines et tubercules : Elles contiennent des hydrates de carbone et sels minéraux. Elles sont pour la plupart des aliments de soudure pendant la sécheresse. ;

- Produits de la pharmacopée : Ce sont des feuilles, racines, écorces et autres servant à soigner à moindre coût, et qui entrent dans la préparation de nombreux produits ayant des effets thérapeutiques. Au total 19 espèces importantes sont répertoriées (*Cesalpinia bonduc*, *Nauclea latifolia*, *Pseudocedrela kotschy*, *Khaya senegalensis*, *Combretum glutinosum*, *Combretum micranthum*, *Pavetta crassipes*, *Securinega virosa*, *Anogeissus leiocarpa*, etc.).

✓ Potentiel floristique de la forêt classée de la Mékrou

L'occupation du sol exprime la prédominance des savanes arbustive et arborée qui représentent près du 1/3 de la forêt, suivies de cultures et jachères (17,3%) et des plantations (5,3%).

D'après les résultats de l'inventaire forestier (PGFTR 2011), 74 espèces ligneuses sont présentes dans le peuplement principal (ensemble des arbres de DBH \geq 10 cm) de la forêt.

Le nombre d'arbres à l'hectare (N/ha) est de 125 ± 5 arbres/ha avec un diamètre moyen de $18,8 \pm 0,6$ cm. Cette forêt classée est caractérisée par une densité faible en ligneux du peuplement principal. Les zones à densités relativement élevées se trouvent dans la partie Nord-Est. Les surfaces terrières les plus élevées sont également obtenues dans cette zone.

Concernant les produits forestiers non ligneux, les espèces végétales ou organes d'espèces fréquemment utilisées dans l'alimentation, la pharmacopée et l'artisanat, sont : *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata*, *Borassus aethiopicum*, *Tamarindus indica*, *Vitex doniana*, *Anacardium occidentale* et *Mangifera indica*. Les usages concernent :

- Feuilles comestibles : A l'état frais ou séchés, ces feuilles sont riches en protéines, lipides, sels minéraux et vitamines (*Vitex doniana*, *Bombax costatum*) ;
- Fruits, graines et noix : Aliments énergétiques, riches en protéines et lipides, les plus importantes espèces sont *Parkia biglobosa*, *Lannea microcarpa*, *Detarium microcarpum*, *Vitex doniana*, *Ziziphus mauritiana*, *Ximenia americana*, *Tamarindus indica*, *Strychnos spinosa*, *Strychnos innocua*, *Gardenia erubescens*, *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, etc. ;
- Racines et tubercules : Elles contiennent des hydrates de carbone et sels minéraux, et sont représentées par *Cochlospermum tinctorium* qui est utilisée dans l'alimentation et dans le traitement de certaines maladies;
- Produits de la pharmacopée : Ce sont des feuilles, racines, écorces et autres servant à soigner à moindre coût, et qui entrent dans la préparation de nombreux produits ayant des effets thérapeutiques. Les espèces répertoriées sont *Cesalpinia bonduc*, *Nauclea latifolia*, *Pseudocedrela kotschy*, *Khaya senegalensis*, *Combretum glutinosum*, *Combretum micranthum*, *Pavetta crassipes*, *Securinega virosa*, *Anogeissus leiocarpa*, etc.

✓ Potentiel faunique des deux forêts classées

Les ressources fauniques dont regorge la commune de Kouandé sont très maigres et regroupent les rongeurs et quelques mammifères qui sont constamment menacés par les chasses traditionnelles. Au niveau de la forêt classée de Kouandé, on note la présence de quelques espèces présentées dans le tableau 2.

L'analyse des résultats des dénombrements de la faune en 2010 au niveau de la FC de la Mékrou, révèle que l'indice d'abondance de la faune aviaire est compris entre 0,1 à 1,9 individus/10 min d'écoute. La grande faune mammalienne a un taux de rencontre de 0,20 contact/km avec un indice kilométrique d'abondance de 0,80 individu/km.

On y a pu dénombrer en 2010 quelques espèces fauniques présentées dans le tableau 3.

Tableau 2: Situation des espèces présentes dans la Forêt Classée de Kouandé

Noms courants	Noms scientifiques	Disponibilité	Noms courants	Noms scientifiques	Disponibilité
Céphalophe de Grimm	<i>Sylvicapra grimmia</i>	+	Tourterelle à collier	<i>Streptopelia semitorquata</i> ,	+
Vervet	<i>Cercopithecus aethiops</i>	+	Suimanga à ventre olive	<i>Cinnyris chloropygius</i>	+
Ourébi	<i>Ourebia ourebi</i>	++	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	+
Mangouste	<i>Ichneumia albicauda</i>	+	Oiseau gendarme	<i>Plocens cucullatus</i>	+
Babouin	<i>Papio anubis</i>	+	Bagadais casqué	<i>Prionops plumatus</i>	+
Porc-épic	<i>Hystrix cristata</i>	+	Bulbul des jardins	<i>Picnonotus barbatus</i>	+
Patas	<i>Erythrocebus patas</i> ,	+	Tourterelle du Sénégal	<i>Streptopelia senegalensis</i>	+
Daman des rochers	<i>Procapra capensis</i>	+	Perroquet youyou	<i>Poicephalus senegalensis</i>	+

Source : Résultats des travaux de dénombrement 2010 + = Espèce rare dans la région, ++ = Espèce peu abondante

Tableau 3: Potentiel faunique de la Forêt Classée de Mékrou

Noms courants	Noms scientifiques	Disponibilité	Noms courants	Noms scientifiques	Disponibilité
Babouin	<i>Papio anubis</i>	+	Petit calao à bec noir	<i>Tokus nasutus</i>	+
Vervet	<i>Chlorocebus aethiops</i>	+	Tourterelle vineuse	<i>Streptopelia vinacea</i>	+
Buffle	<i>Syncerus caffer</i>	+	Tourterelle	<i>Streptopelia spp</i>	+
Bubale	<i>Alcelaphus buselaphus</i>	+	Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	+
Ourébi	<i>Ourebia ourebi</i>	++	Suimanga spp	<i>Cinnyris coccinigaster</i>	
kob de Buffon	<i>Kobus kob</i>	+	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	++
Chacal à flancs rayés	<i>Canis adustus</i>	+	Francolin	<i>Francolinus bicalcaratus</i>	+
Mangouste	<i>Ichneumia albicauda</i>	+	Tisserin gendarme	<i>Plocens cucullatus</i>	+
Pangolin	<i>Manis tricuspis</i>	+	Bagadais casqué	<i>Prionops plumatus</i>	+
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	+	Perroquet youyou	<i>Poicephalus senegalensis</i>	+
Céphalophe	<i>Sylvicapra grimmia</i>	+	Porc-épic	<i>Hystrix cristata</i>	+
Phacochère	<i>Phacochoerus</i>	+	Patas	<i>Erythrocebus patas</i>	+

Source : Résultats des travaux de dénombrement 2010 + = Espèce rare dans la région, ++ = Espèce peu abondante

1.7. Organisations communautaires de gestion de l'environnement et de la biodiversité

1.7.1. Organisation de co-gestion du Parc National de la Pendjari

Dans l'optique d'une implication plus efficace de la population riveraine aux activités du Parc National de la Pendjari, il a été créé des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF). Ce sont des organisations des villages riverains et sont des partenaires directs de la Direction du Parc dans la gestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Les AVIGREF ont vu le jour depuis 1996. L'initiative était née dans le contexte de la profonde dégradation

anthropogène dont était victime la réserve du fait du braconnage, du défrichage, des feux de brousse non contrôlés et du pastoralisme sauvage.

On dénombre actuellement 27 AVIGREF situés dans la périphérie de la Réserve de Biosphère de la Pendjari. L'Union des AVIGREF est la structure faitière basée à Tanguéta et possédant la reconnaissance juridique en tant qu'association loi 1901, depuis 2001. Aujourd'hui, les AVIGREF jouent plusieurs rôles déterminants dans la gestion de la réserve à savoir :

- la participation aux prises de décision ;
- la création des emplois directs aux populations riveraines (gardes barrières, hôtesse d'accueil, guides locaux, aménagement de la réserve, surveillance, etc.) ;
- Le développement des initiatives villageoises de conservation de la réserve et ses périphéries.

Grâce à ce fort partenariat, des subventions et micro crédits sont mis en place avec une assistance technique pour promouvoir des activités génératrices de revenus, orientées vers une diminution de la pression sur les ressources de la réserve.

La cogestion a donc fait émerger dans la région une véritable organisation paysanne professionnelle qu'est l'Union des AVIGREF. Elle est en mesure de gérer ses propres affaires et de fonctionner de façon moderne. Elle tient régulièrement ces assemblées générales annuelles, soumet au vote son plan d'action et son budget et dresse des bilans financiers. Les redevances annuelles accordées à cette organisation depuis 2001 sont en progression².

1.7.2. Organisation de co-gestion des forêts classées

Seules les forêts classées sous aménagement possèdent de structures de co-gestion. Il s'agit de la FC de Kouandé et celle de la Mékrou.

Chaque forêt classée dispose d'une Organisation Communautaire de Base (OCB) qui est articulée à l'échelle des UA à travers les CG-UA et les CVGF au niveau des villages.

² Gautier AMOUSSOU Newsletter N°005 Août 2007

1.8. Organisations non gouvernementales et projet intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité

Tableau 4: ONG et Projets intervenant dans le domaine de l'environnement

Structure/ projet	Financement	Domaine d'intervention	Localités couvertes et groupes cibles	Activités menées	Période d'intervention	Stratégie d'intervention	Résultats obtenus
PADEAR	GIZ	-Fourniture d'eau potable, Aménagement	Commune	- Forage -Elaboration du SDAC	2012	Contrat avec ONG locale	SDAC
	PLAN-BENIN	Eau et assainissement	Commune	forages et latrines	2010	Contrat avec ONG locale	
	Protos, Uemoa, Programme Saodien	Fourniture d'eau potable	Commune	Forages		Contrat avec ONG locale	
	HELVETAS	Fourniture d'eau potable	Commune	Dotation en boîtes à outils pour les artisans, Appui à la mise de l'ACEP et formation		Contrat avec ONG locale	
FAFA	CTB	Environnement	Forêt galerie de quelques importantes rivières	Reboisement	En cours	Contrat avec ONG locale	
PNE	PNE	Environnement	Ferme Makroumakrou	Reboisement	2013	Implication directe des villages riverains aux activités	Cinq hectares reboisés
Projet 10M d'arbres et 10M d'âmes	Gouvernement	Environnement	Commune	Fourniture de 4.000 plants de tecks	2013	Distribution aux populations désireuses après identification de leur site	Création de plantations privées
APIC-ONG	PGFTR	Environnement	FC des collines, de Kouandé, Mékrou et de Birni	Elaboration des PAPF	2008 à 2011	Contrat avec ONG	PAPF en cours de validation
PGFTR	PGFTR	Environnement	FC de Mékrou et de FC de Birni	Dotation de 10.000 plants de Gmelina	2011, 2012, 2013	Forestiers et populations riveraines	Enrichissement des FC mais sans entretien
Mairie	Mairie	Environnement	Les bureaux d'arrondissement	Dotation de 800 plants de Khaya et Gmelina	Journée nationale de l'arbre 2013	Forestier et administration communale	Reboisement des bureaux d'arrondissement sans entretien
Village Makro	Village Makro	Environnement	Makro	Plantation de 4 ha de Gmelina	2005	Conseil village	4 ha

1.9. Environnement socio-économique

1.9.1. Agriculture et élevage

Malgré l'élan de mécanisation, les pratiques agricoles restent très peu modernes dans la Commune de Kouandé, avec l'usage fréquent des outils rudimentaires. Les techniques culturales utilisées sont demeurées la culture itinérante sur brûlis et l'usage d'une importante quantité d'herbicides et de pesticides avec ses conséquences néfastes sur le sol.

L'usage des herbicides et pesticides constitue actuellement une grave menace pour la gestion des aires protégées.

La Commune de Kouandé se spécialise de plus en plus dans les productions vivrières avec les céréales, les racines et tubercules et les principales cultures pratiquées sont par ordre d'importance : le maïs, le manioc, l'igname, le coton, le sorgho et l'arachide.

On note également dans la Commune de Kouandé le développement des cultures de rente comme le cajou et le karité. Bien qu'aucun chiffre officiel ne soit disponible du côté du CeRPA sur ces spéculations, les informations obtenues auprès des unions de producteurs de ces cultures indiquent que Kouandé dispose de noix de cajou de très bonne qualité et est l'une des premières exportatrices de noix de cajou du département avec plus de 100 000 tonnes par an.

D'un autre côté, beaucoup d'efforts sont faits avec l'appui du CeCPA et certains partenaires au développement pour la mise en place de nouvelles plantations de cajou. Mais, la principale contrainte demeure le fait que les propriétaires terriens rechignent à laisser leurs terres pour la mise en place des cultures pérennes par crainte d'en être expropriés.

En ce qui concerne la production du karité, il consiste en l'exploitation des nombreuses plantations naturelles dont dispose la Commune. Les chiffres de cette activité échappent également au CeRPA mais, les différentes enquêtes effectuées ont révélé sa grande importance dans l'économie agricole de la zone (importance des exportations). On devra désormais décourager l'incinération des plants de karité lors des feux de brousse et encourager la mise en place de plantations.

Concernant l'élevage, la Commune de Kouandé dispose de nombreux pâturages et points d'eau qui constituent de véritables atouts pour son développement. Dans cette zone, l'activité de l'élevage concerne les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et la volaille. Entre autres atouts, on peut citer la création d'un marché à bétail dans l'arrondissement de Kouandé qui sera construit très bientôt.

Des différentes investigations sur le terrain lors des diagnostics niveau arrondissement, il ressort que les principaux problèmes qui minent ce secteur sont entre autres :

- la divagation des animaux domestiques,
- le non respect des couloirs de transhumance,
- les conflits agriculteurs éleveurs,
- la non organisation des filières,
- l'insuffisance de l'encadrement et du suivi sanitaire des animaux.

1.9.2. Pêche

Cette activité est peu pratiquée dans la commune, puisque les populations n'ont aucune culture séculaire en la matière. Toutefois, on rencontre quelques pratiquants saisonniers autour des barrages de Sowa et Péssourou et au niveau de Kouandé, Birni, Chabi-Couman, Guilmaro et Woroukayo. A Fô-Tancé les activités de pêche avait été appuyées.

De façon générale, la pêche est une activité de contre saison qui se pratique dans la commune entre mai et juillet et permet aux populations de subvenir quelque peu à leurs besoins.

1.9.3. Chasse

La chasse à la battue est la plus répandue et se pratique en saison sèche surtout en zone libre. Elle est parfois individuelle et nocturne. Les acteurs ne sont pas structurés et n'en font pas leur activité principale. Les normes et pratiques de chasse définies dans les textes réglementant l'activité ne sont pas respectées.

Des incursions de chasseurs de l'arrondissement de Guilmaro sont remarquées dans la zone cynégétique du Parc National de la Pendjari, notamment dans Les Réserves Villageoises de Chasse Autogérées (REVICA).

Les produits de chasse sont souvent les petits gibiers, parfois des Guib harnaché, des céphalophes, des buffles, des phacochères, des cobs de Buffon, etc.

1.9.4. Exploitation du bois

Malgré que la commune de Kouandé ne soit pas fournie en potentiel forestier impressionnant, les activités d'exploitation du bois s'exercent surtout par des étrangers dans les écosystèmes qui possèdent encore beaucoup de réserves en produits forestiers ligneux. Cette activité a pris même une ampleur inquiétante depuis trois ans, avec des accusations de complicité parmi les populations autochtones, les agents forestiers et même les élus locaux. La localité de Sondarou s'illustre comme la partie la plus convoitée de la commune.

1.9.5. Industrie et commerce

Le tissu industriel de la commune de Kouandé est quasi inexistant et se caractérise par l'artisanat de transformation des produits agricoles en produits semi-finis (beurre de karité, fromage, moutarde, huile d'arachide, cajou, etc...). Cet artisanat concerne principalement l'unité de transformation de noix de cajou brutes en amandes blanches et en amandes torréfiées. A cela, il faut ajouter les unités de transformation des noix de Karité de l'arrondissement central de Kouandé centre, de Tamandé et de Chabi-Couma.

En ce qui concerne l'artisanat de production, il prend en compte la poterie, la forge, le tissage, la vannerie, la sculpture et la cordonnerie etc.. Enfin, l'artisanat de service regroupe la couture, la coiffure, la mécanique, la menuiserie, la maçonnerie la soudure etc..

D'une manière générale, on note au niveau de ce secteur un problème d'organisation et de fonctionnement de ces organisations. De plus, le potentiel artisanal n'est pas valorisé et arrimé au potentiel touristique de la zone.

Quant aux échanges commerciaux, ils se déroulent essentiellement au niveau des marchés et font appel à des infrastructures telles que les boutiques et les autos gares. D'une façon générale, ces équipements sont en matériaux précaires et sont situés sur des places non aménagées. De même, la commune de Kouandé souffre d'un problème d'accessibilité qui handicape énormément son essor économique.

1.9.6. Tourisme, hôtellerie et culture

Dans le domaine du tourisme, la commune de Kouandé dispose d'un important potentiel touristique, qui malheureusement est peu valorisé. Il s'agit entre autres de:

✓ Palais royal de Birni

Le palais royal n'est pas spectaculaire, par contre l'histoire du royaume de Birni est intéressante et a une connexion avec l'histoire de la commune de Kouandé. En plus il existe déjà des plaques avec les noms des différents rois qui ont régné. C'est un village qui au bord de la voie bitumée Djougou-Natitingou et qui possède aussi plusieurs sites touristiques, autre que le palais. Il y a une grotte qui est connectée avec la grotte de Tanèka-Koko, il y a des tombeaux et un rempart à voir.

✓ Palais Kpandé Sounon

Le palais de Kpandé Sounon présente une architecture impressionnante. La présentation de son entrée, de la paillotte, et la maison du boa, témoigne du caractère particulier de cette architecture. Le palais est aussi un lieu de savoir qui renseigne sur la relation entre le Roi et le Chef de terre. Kpandé Sounon est en même temps le Chef de culte pour la grotte de Gnari

✓ Palais royal de Kouandé

Le palais royal est grand et joli avec les décorations successives sur les murs du palais. C'est le centre du pouvoir du grand royaume de Kouandé et il est toujours le site principal. Ce lieu est très approprié pour faire une petite exhibition avec des objets de royauté, des panneaux d'information sur les Ouassangaris, les Baribas, les dynasties des rois, les changements pendant le temps colonial, montrer des vidéos sur la fête de la Gaani et les jets de feu, etc. Dans la Commune de Kouandé, la fête de la Gaani est un grand spectacle qui attire du monde du Bénin et de la sous région Ouest africaine. De nos jours, la fête de la Gaani à Niki demeure le plus grand des événements culturels

✓ Les sites mémoriaux de Bouro, Ko-Mbiri ; Worouko Taamou ; Nabatchi ; Koussanon

C'est le lieu sacré où Ouassangaris et les Baribas ont pu se rencontrer pour la première fois. On peut intégrer ce site dans un circuit à Kouandé-Centre et mettre un panneau d'information.

Ko-Mbiri est un véritable randonnée mémorial qui mène vers le refuge et le champ de bataille de Kaba. Il y a beaucoup de traces des anciennes habitations.

La randonnée qui mène vers Woroukou Taamou est très adorable. On passe par les champs des batailles, des tombeaux, des restes d'un rempart, etc. Sur la colline où les anciennes habitations se retrouvent il y a vraiment beaucoup de vestiges à voir (rempart, ruines des maisons, des canaris cassés, etc.) et en plus on a une belle vue panoramique sur la plaine. A part de l'histoire de la résistance on peut aussi trouver des lieux de fétiches.

Le camp militaire des français non aménagé, qui pourra être intégré dans un « circuit de Kaba.

Lieu sacré de divinité basé sur des atouts de connectivité avec l'histoire de Kaba.

✓ **Lieux sacrés de Tikou ; de Bermès Sanni ; Gnanri, Doko**

Divinité Tikou et ses objets sacrés, qu'on pourrait éventuellement combiner avec la visite du fétiche de Bermès Sanni qui se retrouve à Guilmaro.

Véritable randonnée du côté Guilmaro, sur la chaîne de l'Atacora, menant à des lieux sacré (trois femmes-fétiche, source sacré, ruines des cases, divinité dans une roche).

Lieu de divinité de la grotte de Gnanri qui peut être connecté au Palais de Kpandé Sounon

C'est une jolie randonnée qui mène vers le fétiche de Doko. On passe par une pierre pour annoncer la visite et à côté des anciennes cases dont on ne voit plus grand-chose. On y retrouve plusieurs objets sacrés.

✓ **La chute d'eau de Maka et la vue panoramique sur Kouandé**

La natation dans le bassin en bas de la chute d'eau de Maka est seulement possible pendant deux mois par ans.

Pour soutenir la conservation à travers une bonne valorisation touristique, il est recommandé que le projet de création du ranch de gibier dans la zone Séri soit concrétisé en partenariat avec les Communes voisines (Tanguiéta, Kérou et Toucountouna). Dans la même dynamique, les sites de résistance de Kaba et les attractions de la Commune de Kouandé peuvent être valorisés.

Enfin, les établissements de restauration et d'hébergement sont en nombre très réduit dans la commune. Deux lieux d'hébergement existent à savoir "Motel des Princes" et "Auberge Sakaré". La mise en œuvre d'un plan de développement touristique à soumettre au financement des partenaires est l'une des opportunités auxquelles il est capital de travailler.

Quant à la culture, elle est riche et variée et faite :

- De la lutte traditionnelle activité sportive la plus pratiquée mais ne bénéficiant pas encore pas d'une attention particulière.
- des danses traditionnelles telles que Gani, Lélindjé, Fadé, et Betou pratiquées surtout par les femmes ;
- des orchestres traditionnels, dans bon nombre de villages animent les cérémonies, « bals poussière ».

2. Problématique de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de la commune

2.1. Par rapport à l'intégrité physique des aires protégées de la commune

La gestion durable des ressources naturelles de la commune de Kouandé est confrontée à des problèmes de plusieurs ordres qui touchent les différentes composantes de la diversité biologique.

Au niveau des forêts classées, les problèmes concernent :

- La pratique de la chasse non contrôlée et ne respectant pas les normes réglementaire dans la majorité des villages de la communes;
- La forte pression des agriculteurs sur les domaines des aires protégées (Parc Pendjari et forêts classées de Kouandé, Mékrou et Birni).
- Les feux de brousse incontrôlés dus aux pratiques de chasse;
- Le faible intérêt des communautés locales dans la gestion et la conservation des aires protégées ;
- La faible valorisation de la biodiversité des aires protégées : écotourisme encore peu développé ;
- Le faible développement des filières de transformation des produits forestiers non ligneux ;
- L'absence de CTAF pour les FC en aménagement et non structuration des CVGF et CGUA ;
- La mauvaise répartition des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles de la commune ;
- Le surpâturage des couloirs de passage et parcours naturels ;
- L'inorganisation des chasseurs locaux ;
- Le faible niveau d'implication de la commune de Kouandé dans les activités de gestion du Parc National de la Pendjari ;
- L'insuffisance des actions de sensibilisation des communautés riveraines sur les questions relatives à la conservation de la biodiversité des aires protégées.

2.2. Par rapport à la flore de la commune

Les menaces qui pèsent sur l'intégrité de la flore de la commune de Kouandé, concernent surtout l'exploitation clandestine du bois. Les espèces les plus exploitées sont : l'arbre de vène, le, Kahya, et l'Afzelia. On note aussi :

- La destruction de vaste étendue d'écosystèmes naturels par l'extension des champs. les dégâts sont plus inquiétant dans les villages riverains aux FC et aux cours d'eau, comme Sekogourou peuhl, Makrou-Gourou, Boré,, Oroukayo, Gani-kpérou, Fô-Tancé, Boré, Makro, Birni, Tassigourou, Kouboro, Hongon, Tamande, Pakou-Tankoga, Séri et Fô-Mama
- La rareté voire la disparition de certaines espèces végétales ou en voie de disparition, dont le *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis*, *Afzelia africana*, etc. ;
- Le Faible reboisement du territoire communal, malgré les élans de création des aires protégées communautaires et scolaires et les plantations privées d'anacardier;

- Les feux de végétation et le surpâturage affectant la dynamique des populations de nombreuses espèces de savanes soudanaises ;
- L'affinité à la culture du coton par un nombre important de paysans ;
- Le faible entretien, protection et gestion des plantations privées ;
- L'absence des CTAF pour les activités d'aménagement au niveau des deux FC dotées de PAPP.

2.3. Par rapport au sol

Les problèmes liés aux formations pédologiques sont essentiellement dus aux formes d'usage de la terre. L'usage abusif des engrais chimiques a beaucoup appauvris les sols. La situation est critique au niveau des villages qui ont des sols peu évolués, des sols lessivés ou des sols ferrallitiques et ferrugino-tropicaux, qui ont une capacité de rétention d'eau assez faible et peu fertile dans leur nature. La figure 4 présente les sols suivant leur aptitude actuelle.

Les villages les plus touchés par la baisse générale de la fertilité du sol sont : Chabi-Kouma, Pélima, Boukossorou, Tansé, Nassoukou, Guilmaro, etc.

On remarque également que les sols des villages comme Mari, Boro, TiKou, Omou, Tina, Kpakou Tandoga, Niarissera, Tarpoungou et Oroukayo sont très dégradés, donc soumis aux effets de l'érosion et constituent une contrainte majeure pour la productivité du potentiel forestier.

2.4. Par rapport à l'eau

Il s'agit des pollutions des eaux des rivières fréquemment enregistrées, du fait de l'usage des pesticides pendant la saison sèche pour exercer les activités de pêche. Les pratiques artisanales de pêche font que les eaux des rivières de la commune tarissent tôt pendant la saison sèche, causant ainsi de graves préjudices au bétail.

Cette situation est actuellement aggravée par la mauvaise répartition des pluies dans l'année, du fait des effets des variations climatiques. Beaucoup de décès de bétail sont enregistrés à cause des eaux fortement polluées par les insecticides.

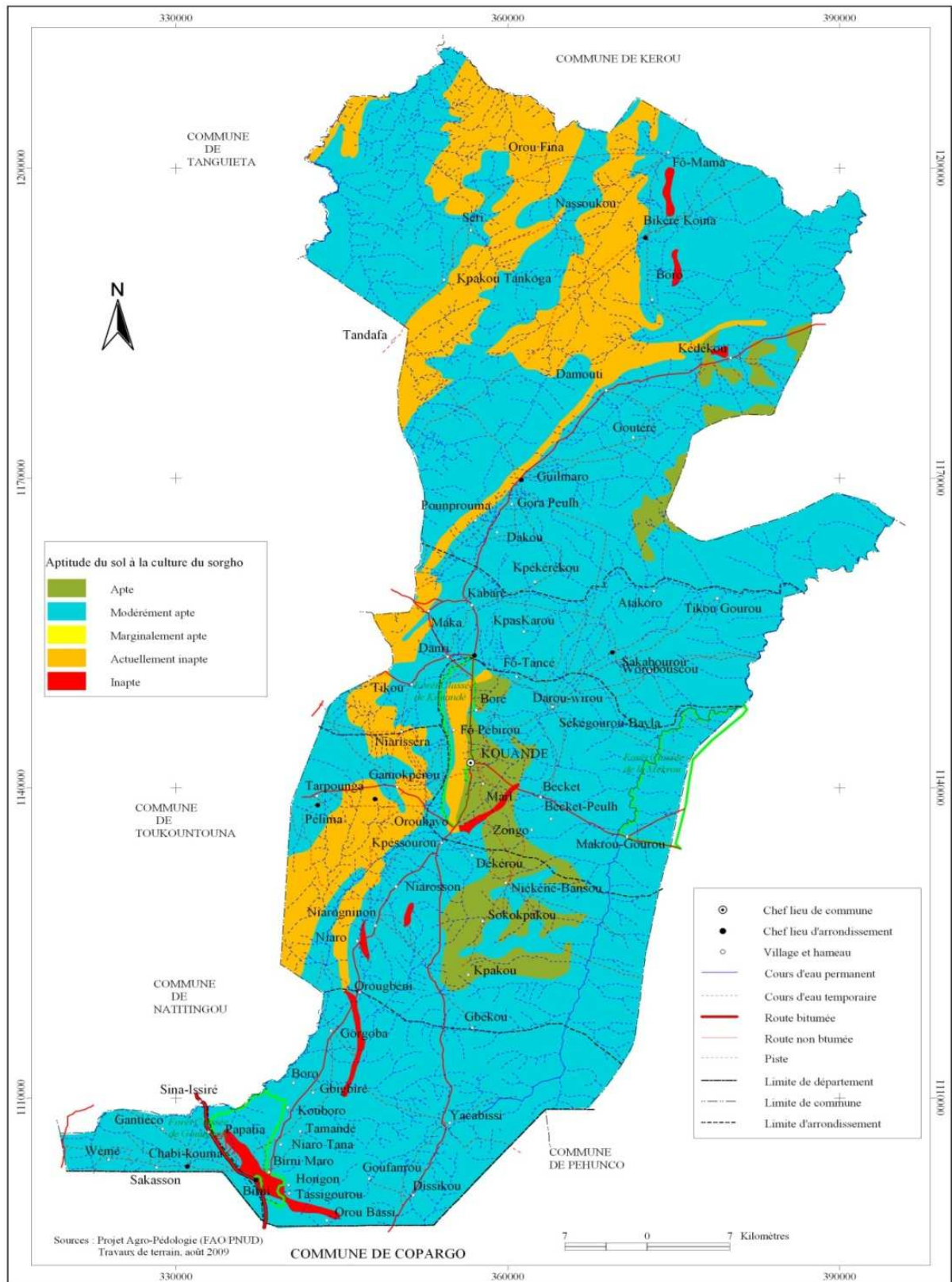


Figure 4: Aptitude des formations pédologique de la commune de Kouandé

3. Analyse transversale des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement

Tableau 5: Récapitulatif des problèmes environnementaux

Secteurs		Problématiques environnementaux identifiés
Ressources naturelles	Aires protégées/faune	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique de chasse non contrôlée dans les villages; - Présence des enclaves agricoles dans le domaine des aires protégées - Feux de brousse incontrôlés dus aux pratiques de chasse; - Faible intérêt des communautés locales dans la gestion et la conservation des aires protégées ; - Faible valorisation de la biodiversité des aires protégées : écotourisme encore peu développé ; - Faible développement des filières de transformation des produits forestiers non ligneux ; - Absence de CTAF pour les FC en aménagement et faible capacité de fonctionnement des CVGF et CGUA ; - Surpâturage des couloirs de passage et parcours naturels ; - Inorganisation des chasseurs locaux ; - Faible niveau d'implication de la commune de Kouandé dans les activités de gestion du Parc de la pendjari ; - Insuffisance des actions de sensibilisation des communautés riveraines sur les questions de la conservation de la biodiversité des aires protégées
	Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation clandestine et frauduleuses des espèces comme <i>Pterocarpus erinaceus</i>, <i>Khaya senegalensis</i>, <i>Azizelia africana</i> et <i>Isobertinia spp</i> - Destruction de vaste étendue d'écosystèmes naturels le long des cours d'eau et dans les FC; - Faible reboisement du territoire communal, malgré les élans de création des aires protégées communautaires et les plantations privées; - Feux de végétation et surpâturage affectent la dynamique des populations de nombreuses espèces de savanes soudanaises ; - Affinité à la culture du coton par un nombre important de paysans ; - Faible entretien, protection et gestion des plantations privées ; - Absence des CTAF pour les activités d'aménagement au niveau des deux FC dotées de PPAF ;
	Sol	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion de sol - Pollution des sols due à l'usage des pesticides - Perte de fertilité d'une part importante de sol
	Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux par l'utilisation des pesticides - Comblement des lits de certaines rivières - Tarsissement des eaux de certaines rivières
Secteurs sociaux	Education	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme des communautés vivant autour des aires protégées - Insalubrité dans les écoles - Manque d'espace boisé dans les écoles - Inexistence de programme axé sur l'environnement et les ressources naturelles dans les cours scolaires - Déficit dans le nombre de salle de classe et faible niveau en matière de service pour ce type d'enseignement. - Le nombre d'enseignants ne couvre pas totalement les besoins pour l'enseignement primaire - Faible taux de scolarisation dans les zones périphériques (Séri – Kpakou-Takonga – etc.) - Faible équipement des bibliothèques.

Secteurs		Problématiques environnementaux identifiés
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructure sanitaire dans les villages riverains du parc - Problème de santés animales dues à la cohabitation entre la faune sauvage et la faune domestique - Disparition des connaissances médicinales endogènes en raison de la perte des espèces de plantes médicinales - Faible niveau d'équipement des centres de santé de la commune
	Hygiène et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de dispositif d'évacuation des eaux usées - Déversement des ordures dans la nature pour environ 75 % de la population - Absence de service de vidange de fosse - Faible niveau d'accès aux latrines par les ménages - Faible couverture des arrondissements en latrines
	Genre	<ul style="list-style-type: none"> - Faible représentativité des femmes au sein des instances de prise de décisions ; - Insuffisance des appuis aux activités génératrices de revenus menées par les femmes ; - Grande proportion des femmes déscolarisées et analphabètes par rapport aux hommes ; - Accès difficile au foncier par les femmes. - Faible compétence des femmes sur les questions de gestion des ressources naturelles
Economiques	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Forte utilisation de l'engrais chimiques ; - Empiètement des terres des forêts classées et même du Parc par les agriculteurs; - Conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs entraînant parfois des violences sanglantes ; - Mauvaise gestion des surfaces cultivables, avec des systèmes et pratiques agricoles inappropriés - Non respect du zonage défini dans les PAPF et les ZOC au niveau du parc ; - Non respect des normes agro-sylvicoles (25 pieds d'arbre à l'hectare)
	Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Surpâturage et émondage anarchique des arbres fourragers, (<i>Pterocarpus erinaceus</i>, <i>Afzelia africana</i>, <i>Khaya senegalensis</i>.) - Insuffisance d'ouvrage hydro-pastoral - Absence de couloirs de passage bien défini pour les transhumants - Feux de végétation incontrôlés et les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. - Persistance des épizooties (aphteuse, la pasteurellose, les diverses parasitoses et la Péripneumonie Contagieuse Bovine) - Réduction du potentiel en pâturage par l'extension des champs - Insuffisance de l'encadrement et du suivi sanitaire des animaux et divagation des bêtes - Installation anarchique des campements des transhumants à l'intérieur des forêts classées
	Chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de règles et conditions de prélèvement des ressources : entrée frauduleuse des populations des villages de Guilmaro et Nassoukou dans le parc pour les braconnages ; - Abattement des espèces animales interdites ; - Faible valorisation de la viande de brousses issues de la chasse ; - Utilisation d'organe d'animaux sauvages dans la tradithérapie et dans des rituels ; - Inexistence de zone villageoise/communale de chasse autogérée.
	Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement des cours d'eaux en ressources halieutiques - Encombrement des berges

Secteurs		Problématiques environnementaux identifiés
		<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux par les troupeaux bovins - Empoisonnement des eaux par les pêcheurs ; - Non définition des périodes de pêche ;
	Exploitation du bois	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de base technique d'exploitation durable des espèces floristiques - Faible utilisation des foyers améliorés ou du gaz domestique dans les ménages ; - Exploitation frauduleuse du bois dans les aires protégées ; - Inexistence de cadre de gestion durable des espaces producteurs de bois énergie ; - Disparition de certaines essences autochtones comme <i>Azelia africana</i>, <i>Pterocarpus erinaceus</i>, <i>Khaya senegalensis</i>, <i>Isobertinia spp.</i>
	Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Trafic de viande de brousse et ainsi le braconnage dans le Parc entre les frontières.
	Tourisme et Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs artisans utilisent les produits forestiers ligneux sans aucun respect aux prescriptions réglementaires. - Utilisation du bois et du charbon de bois comme source unique d'énergie pour certains produits d'artisanat - Faible valorisation des potentialités touristiques naturelles de la commune. - Insuffisance d'infrastructures hôtelières
Gouvernance locale		<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité d'appropriation des textes réglementaires en matière de gestion des ressources floristique et faunique par les élus locaux et même les agents forestiers ; - Faible capacité du conseil communal à conserver les ressources de ses forêts classées ; - Complicité des populations, élus locaux et des agents forestiers à l'exploitation frauduleuse des PFL et des produits de faunes ; - Absence de cadre légal de gestion des FC de Kouandé, Mékrou et Birni (PAPF non promulgué ou non élaboré) ; - Non implication de la commune de Kouandé dans la gestion du parc ; - Inobservance des pratiques de bonne gouvernance par les agents en charge de la protection du parc ; - Inexistence d'un cadre de concertation communal de développement de la réserve des forêts classées; - Non inscription de la conservation des ressources naturelles comme action prioritaire dans le développement de la commune ; - Faible exercice des compétences communales en matière de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles ; - Non implication de la commune de Kouandé dans la répartition des recettes issues de la gestion participative de la réserve de la pendjari ; - Faible valorisation du potentiel de biodiversité de la commune ; - Insuffisance d'éducation environnementale et les associations de cogestion sur les questions de la biodiversité et de la conservation des ressources naturelles.

4. Prise en compte de la conservation de la faune et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la Commune

La vision du PDC reste inchangée et constitue le socle ou le point d'ancrage de l'orientation stratégique et des objectifs globaux du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC-SAP).

L'orientation stratégique et les objectifs du PCC-SAP ont été formulés à partir des résultats du Diagnostic Participatif Environnemental (DPE). La démarche de formulation a été participative et inclusive prenant en compte les avis motivés des élus et personnes ressources qui ont pris part à la séance.

L'orientation stratégique a été déclinée en des objectifs globaux, puis, eux-mêmes, en objectifs spécifiques, en cohérence avec les orientations nationales et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

4.1. Vision de base du PDC

La vision de développement de la commune de Kouandé s'appuie sur les orientations nationales en particulier la vision du Bénin en 2025 et les principaux documents : DSCRP et NLTPS. Elle est libellée dans le PDC comme suit :

"A l'horizon 2030, la commune de Kouandé est une commune attrayante, à économie croissante basée sur le secteur primaire et bien gouvernée".

Cette vision affiche clairement les aspirations profondes de développement des populations de la commune de Kouandé à travers cinq (05) orientations stratégiques.

4.2. Orientations stratégiques du PCC-SAP

Elle a été formulée à partir de l'orientation stratégique 3 du PDC qui s'énonce comme suit : **« Promotion d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles et protection de l'environnement ».**

L'orientation stratégique du PCC est donc formulée comme suit :

« Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles des aires protégées, des réserves forestières, des forêts sacrées et écosystèmes spécifiques, situées sur le territoire communal et dans les zones partagées entre les communes voisines »

Cette orientation stratégique est déclinée en des objectifs globaux.

4.3. Objectifs globaux et spécifiques du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées

Les objectifs globaux formulés concernent :

- Objectif global 1 (OG1) : Améliorer le niveau de protection des ressources forestières et fauniques, des eaux et des sols, des aires protégées, des réserves forestières, des forêts sacrées et des écosystèmes spécifiques.

- Objectif global 2 (OG2) : Promouvoir la bonne gouvernance locale, le genre, l'intercommunalité et la coopération décentralisée en matière de gestion des ressources naturelles.

Chaque objectif global est décliné en des objectifs spécifiques qui seront par la suite traduits en des actions concrètes. Le tableau 6 fait la synthèse de l'orientation stratégique et des objectifs du plan.

Tableau 6: Récapitulatif de l'orientation et des objectifs du PCC-SAP

Orientation stratégique	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques
Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles des aires protégées, des réserves forestières, des forêts sacrées et écosystèmes spécifiques, situées sur le territoire communal et dans les zones partagées entre les communes voisines	Améliorer le niveau de protection des ressources forestières et fauniques, des eaux et des sols, des aires protégées, des réserves forestières, des forêts sacrées et des écosystèmes spécifiques	Accompagner la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des forêts classées de Kouandé et de la Mékrou
		Elaborer des plans d'aménagement et de gestion simplifiés (PAGS) des forêts sacrées, des réserves forestières et autres écosystèmes spécifiques
		Promouvoir le tourisme de vision sous toutes ses formes
		Valoriser les sites touristiques de la commune
		Accroître les ressources financières de la commune à partir de la gestion durables des forêts classées sous aménagement, du Parc National de la Pendjari et des autres écosystèmes spécifiques.
		Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune
	Promouvoir la bonne gouvernance locale, le genre, l'intercommunalité et la coopération décentralisée en matière de gestion des ressources naturelles.	Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune
		Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune.

4.4. Cadre logique du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées

Le cadre logique du présent Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées prend en compte les objectifs globaux et spécifiques formulés avec les élus et les agents techniques communaux.

Objectif global 1 : Améliorer le niveau de protection des ressources forestières et fauniques, des eaux et des sols, des aires protégées, des réserves forestières, des forêts sacrées et des écosystèmes spécifiques

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
OS1 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune			
R1.1 Les structures de co-gestion des deux FC sont installées et rendues opérationnelles	I.1.1 Nombre de structure de co-gestion prévu dans le document du PAPP	Rapport d'activité de la CTAF ou du RSCEPN ou du C/SADE	Existence d'un service des affaires domaniales et environnementales bien étoffé Existence d'une CTAF
R1.2 Les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers sont sensibilisés sur les dispositions de gestion durable des FC prévues par les PAPP	I.1.2. Au moins deux séances d'échanges avec les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers est organisées par an I.1.3. Au moins une émission radio de sensibilisation est organisée par mois	PV de réunion et rapport d'activité du C/SADE	
R1.3. Le cadre de concertation entre les élus et la Cellule Techniques d'Aménagement Forestier (CTAF) ou la Section Communale de Protection de la Nature (SCPN) est animé	I.1.4. Au moins une séance de concertation est formellement organisée par trimestre	Rapport d'activité de la CTAF ou du RSCEPN ou du C/SADE	
R1.4. Les fonds issus de la gestion des deux forêts sont répartis aux acteurs suivant la clé de répartition prévue dans les PAPP	I.1.5. La mairie de Kouandé bénéficie des fonds issus de la gestion des deux FC au moins une fois l'an		
OS2 : Elaborer des plans d'aménagement et de gestion simplifiés (PAGS) des forêts sacrées, des réserves forestières et autres écosystèmes spécifiques			
R.2.1. Des forêts communautaires et scolaires sont créées dans les villages	1.2.1. Au moins 30 forêts communautaires sont créées	Rapport d'activité du C/SADE	Existence d'un service des affaires domaniales et environnementales

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
	1.2.2. Au moins 20 forêts Scolaires sont créées		bien étoffé Existence de ressources financières
R.2.2. Les forêts sacrées sont dotées d'un plan d'aménagement et de gestion simplifié	1.2.3. Au moins 60 % des forêts sacrées sont dotées d'un PAGS		
R.2.3. Les écosystèmes spécifiques sont dotés d'un plan de gestion simple	1.2.4. Au moins 30 % des écosystèmes spécifiques sont dotés d'un PGS		
OS3 : Promouvoir le tourisme de vision sous toutes ses formes			
R.3.1. Une étude technique de faisabilité d'un projet de création d'un ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina est commanditée	1.3.1. Le document d'étude de faisabilité est validé et disponible	Rapport d'activité du C/SADE	Existence d'un service des affaires domaniales et environnementales bien étoffé Existence de ressources financières
R.3.2. Les activités de création du game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina sont mises en œuvre	1.3.2. Au moins 80 % des activités prévues par l'étude sont exécutées		
R.3.3. Le cadre institutionnel de gestion du ranching est installé et rendu fonctionnel	1.3.3. Un cadre institutionnel doté de documents fondamentaux est créé et rendu fonctionnel		
OS4 : Valoriser les sites touristiques de la commune			
R.4.1. Une étude technique du répertoire des sites touristiques disponibles sur toute l'étendue de la commune est réalisée	1.4.1. Le document d'étude de faisabilité est validé et disponible	Rapport d'activité du C/SADE	Existence d'un service des affaires domaniales et environnementales bien étoffé Existence de ressources financières
R.4.2. Les sites touristiques potentiels sont viabilisés	1.4.1. Au moins 30 % des sites touristiques potentiels sont viabilisés		
OS5 : Accroître les ressources financières de la commune à partir de la gestion durables des forêts classées sous aménagement, du Parc Pendjari et des autres écosystèmes spécifiques.			
R.5.1. Les fonds issus de la gestion du Parc National de la Pendjari sont répartis aux communes riveraines	1.5.1. La mairie de Kouandé bénéficie des fonds issus de la gestion du Parc au moins une fois l'an	Rapport d'activité du C/SAF ou du D/parc	

Objectif global 2 : Promouvoir la bonne gouvernance locale, le genre, l'intercommunalité et la coopération décentralisée en matière de gestion des ressources naturelles

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
OS6 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune			
R6.1 : Le cadre de concertation communal avec les comités de co-gestion pour la protection des ressources naturelles est créé rendu fonctionnel	I.6.1. Au moins deux sessions de concertation sont organisées par an.	Rapports de séances	Existence d'une volonté politique
R6.2. Les capacités institutionnelles de la commune, et des divers acteurs locaux, dans l'aménagement durable et la conservation de la diversité biologique sont renforcées	I.6.2. Tous les élus locaux à tous les niveaux exercent avec efficacité leurs rôles et compétences pour la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées d'ici à 2 ans I.6.3. Au moins 80 % des communautés riveraines aux aires protégées, réserves forestières et autres sont appuyées et sensibilisées	Rapports de formation Rapports d'activité Rapports d'études	
OS7 : Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune			
R7.1. Les groupements de femmes sont renforcés et mis en avant dans la gestion des ressources naturelles	I.7.1. Au moins vingt groupements de femmes sont appuyés et participent activement à la gestion des ressources naturelles	Rapport d'activités des groupements	Existence d'une volonté politique
R7.2. Les femmes sont davantage représentées dans les structures locales (AVIGREF, U-AVIGREF, CVGF, CG-UA, etc.) de cogestion des FC et du Parc	I.7.2. Au moins 30% des membres des bureaux sont des femmes	PV de mise en place des structures	

5. Plan et programme locaux pour la conservation de la faune et de la diversité biologique

5.1. Programmation physique et financière des actions de conservation de la biodiversité dans la commune de Kouandé

La synthèse des activités prévisionnelles du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées de la commune de Kouandé est faite dans le tableau ci-dessous.

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Chronogramme (année)					Responsable	Collaborateurs	Localisation
			A1	A2	A3	A4	A5			
OS1 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune										
R1.1 Les structures de co-gestion des deux FC sont installées et rendues opérationnelles	I.1.1 Nombre de structure de co-gestion prévu dans le document du PAPF	Mise en place des structures de co-gestion et et appui à leur fonctionnement pour une bonne gestion des ressources des deux forêts classées	x					CTAF ou RSCEPN	C/SADE	Villages riverains des FC de Kouandé et Mékrou
R1.2 Les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers sont sensibilisés sur les dispositions de gestion durable des FC prévues par les PAPF	I.1.2. Au moins deux séances d'échanges avec les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers est organisées par an	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les acteurs clés comme les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers	x	x	x	x	x	C/SADE/ et C/SDLP	RDR, RSCEPN RCTAF	Mairie de Kouandé
	I.1.3. Au moins une émission radio de sensibilisation est organisée par mois	Organisation des émissions radios de sensibilisation	x	x	x	x	x	Elus communaux et C/SADE/ et C/SDLP		Radio locale
R1.3. Le cadre de concertation entre les élus et la Cellule Techniques d'Aménagement Forestier (CTAF) ou la Section Communale de Protection de la Nature (SCEPN) est animé	I.1.4. Au moins une séance de concertation est formellement organisée par trimestre	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les agents forestiers de la commune et du CTAF	x	x	x	x				Mairie de Kouandé

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Chronogramme (année)					Responsable	Collaborateurs	Localisation
			A1	A2	A3	A4	A5			
R.1.4. Les fonds issus de la gestion des deux forêts sont répartis aux acteurs suivant la clé de répartition prévue dans les PAPP	I.1.5. La mairie de Kouandé bénéficie des fonds issus de la gestion des deux FC au moins une fois l'an	Répartition des fonds issus de la gestion des FC aux bénéficiaires	x	x	x	x	x	DGFRN/CTAF	C/SAF, RP, C/SADE	Mairie de Kouandé
OS2 : Elaborer des plans d'aménagement et de gestion simplifiés (PAGS) des forêts sacrées, des réserves forestières et autres écosystèmes spécifiques										
R.2.1. Des forêts communautaires et scolaires sont créées dans les villages	1.2.1. Au moins 30 forêts communautaires sont créées	Création de forêts communautaires dans des villages ayant une forte réserve forestière		x	x	x		CTAF ou RSCEPN	C/SADE C/SDLP	Villages ciblés
	1.2.2. Au moins 20 forêts Scolaires sont créées	Création de forêts Scolaires dans des villages ayant une forte réserve forestière		x	x	x				
R.2.2. Les forêts sacrées sont dotées d'un plan d'aménagement et de gestion simplifié	1.2.3. Au moins 60 % des forêts sacrées sont dotées d'un PAGS	Aménagement des forêts communautaires écologiquement viables			x	x				Réserves forestières créées
R.2.3. Les écosystèmes spécifiques sont dotés d'un plan de gestion simple	1.2.4. Au moins 30 % des écosystèmes spécifiques sont dotés d'un PGS	Aménagement des forêts scolaires écologiquement viables			x	x				
OS3 : Promouvoir le tourisme de vision sous toutes ses formes										
R.3.1. Une étude technique de faisabilité d'un projet de création d'un game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina est commanditée	1.3.1. Le document d'étude de faisabilité est validé et disponible	Réalisation d'une étude technique de faisabilité du projet de création de game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina		x				C/SADE C/SDLP	CTAF ou RSCEPN	Réserves forestières de Séri et Orou-Fina
R.3.2. Les activités de création du game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina sont mises en œuvre	1.3.2. Au moins 80 % des activités prévues par l'étude sont exécuté est validé et disponible	Mise en œuvre des activités de création du game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina			x	x				

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Chronogramme (année)					Responsable	Collaborateurs	Localisation
			A1	A2	A3	A4	A5			
R.3.3. Le cadre institutionnel de gestion du game ranching est installé et rendu fonctionnel	1.3.3. Un cadre institutionnel doté de documents fondamentaux est créé et rendu fonctionnel	Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion du game ranching	x					C/SADE C/SDLP	CTAF ou RSCEPN	Mairies de Kouandé, Toucoutouna, Tanguiéta et Kérou
OS4 : Valoriser les sites touristiques de la commune										
R.4.1. Une étude technique du répertoire des sites touristiques disponibles sur toute l'étendue de la commune est réalisée	1.4.1. Le document d'étude de faisabilité est validé et disponible	Organisation et validation de l'étude technique d'établissement du répertoire des sites touristiques de la commune		x				C/SADE C/SDLP	DDCAT Atacora/Donga	Toute la commune de Kouandé
R.4.2. Les sites touristiques potentiels sont viabilisés	1.4.1. Au moins 30 % des sites touristiques potentiels sont viabilisés	Exécution des travaux de viabilisation des sites touristiques potentiels		x	x	x				
OS5 : Accroître les ressources financières de la commune à partir de la gestion durables des forêts classées sous aménagement, du Parc Pendjari et des autres écosystèmes spécifiques.										
R.5.1. Les fonds issus de la gestion du Parc pendjari est répartis aux communes riveraines	1.5.1. La mairie de Kouandé bénéficie des fonds issus de la gestion du Parc au moins une fois l'an	Répartition des fonds issus de la gestion du Parc Pendjari aux bénéficiaires	x	x	x	x	x	CENAGREF/DPNW	AVIGREF, C/SAF, C/SADE	Mairie
OS6 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune										
R6.1 : Le cadre de concertation communal avec les comités de co-gestion pour la protection des ressources naturelles est créé rendu fonctionnel	I.6.1. Au moins deux sessions de concertation sont organisées par an.	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les membres des structures de co-gestion	x	x	x	x	x	CENAGREF/DPNW, RSCEPN, RCTAF	C/SADE	Mairie

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Chronogramme (année)					Responsable	Collaborateurs	Localisation
			A1	A2	A3	A4	A5			
R6.2. Les capacités institutionnelles de la commune, et des divers acteurs locaux, dans l'aménagement durable et la conservation de la diversité biologique sont renforcées	I.6.2. Tous les élus locaux à tous les niveaux exercent avec efficacité leurs rôles et compétences pour la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées d'ici à 2 ans	Renforcement des capacités des élus dans la gestion durable des ressources naturelles à travers divers thématiques	x	x	x	x	x	CENAGREF/DPNW, RSCEPN, RCTAF	C/SADE	Mairie
	I.6.3. Au moins 80 % des communautés riveraines aux aires protégées, réserves forestières et autres sont appuyées et sensibilisées	Organisation des campagnes de sensibilisation et d'IEC à l'endroit des communautés pour une gestion durable des ressources naturelles	x	x	x	x	x			
OS7 : Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune										
R7.1. Les groupements de femmes sont renforcés et mis en avant dans la gestion des ressources naturelles	I.7.1. Au moins vingt groupements de femmes sont appuyés et participent activement à la gestion des ressources naturelles	Appui des groupements de femmes dans la gestion des ressources naturelles	x	x	x	x	x	CENAGREF/DPNW, RSCEPN, RCTAF	C/SADE	Mairie
R7.2. Les femmes sont davantage représentées dans les structures locales (AVIGREF, U-AVIGREF, CVGF, CG-UA, etc.) de cogestion des FC et du Parc	I.7.2. Au moins 30% des membres des bureaux sont des femmes	Promotion de l'approche genre dans l'élection des membres des structures de co-gestion	x							

5.2. Coût du plan d'actions du PCC

Tableau 7: Budget prévisionnel de mise en œuvre du PCC-SAP de 2015 – 2019

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Coût prévisionnel FCFA	Source de financement			
				Mairie	Projets d'appui		Autres
					Faune	Forêt	
OS1 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune							
R1.1 Les structures de co-gestion des deux FC sont installées et rendues opérationnelles	I.1.1 Nombre de structure de co-gestion prévu dans le document du PAPF	Mise en place des structures de co-gestion et appui à leur fonctionnement pour une bonne gestion des ressources des deux forêts classées	10 000 000			x	
R1.2 Les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers sont sensibilisés sur les dispositions de gestion durable des FC prévues par les PAF	I.1.2. Au moins deux séances d'échanges avec les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers est organisées par an	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les acteurs clés comme les agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers	2 000 000	x			
	I.1.3. Au moins une émission radio de sensibilisation est organisée par mois	Organisation des émissions radios de sensibilisation	2 500 000		x	x	
R1.3. Le cadre de concertation entre les élus et la Cellule Techniques d'Aménagement Forestier (CTAF) ou la Section Communale de Protection de la Nature (SCEPN) est animé	I.1.4. Au moins une séance de concertation est formellement organisée par trimestre	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les agents forestiers de la commune et du CTAF	500 000	x			
R1.4. Les fonds issus de la gestion des deux forêts sont répartis aux acteurs suivant la clé de répartition prévue dans les PAF	I.1.5. La mairie de Kouandé bénéficie des fonds issus de la gestion des deux FC au moins une fois l'an	Répartition des fonds issus de la gestion des FC aux bénéficiaires	PM				
OS2 : Elaborer des plans d'aménagement et de gestion simplifiés (PAGS) des forêts sacrées, des réserves forestières et autres écosystèmes spécifiques							
R.2.1. Des forêts communautaires et scolaires sont créées dans les villages	1.2.1. Au moins 30 forêts communautaires sont créées	Création de forêts communautaires dans des villages ayant une forte réserve forestière	60 000 000	x	x	x	x

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Coût prévisionnel FCFA	Source de financement			
				Mairie	Projets d'appui		Autres
					Faune	Forêt	
	1.2.2. Au moins 20 forêts Scolaires sont créées	Création de forêts Scolaires dans des villages ayant une forte réserve forestière	40 000 000	x	x	x	x
R.2.2. Les forêts sacrées sont dotées d'un plan d'aménagement et de gestion simplifié	1.2.3. Au moins 60 % des forêts sacrées sont dotées d'un PAGS	Aménagement des forêts communautaires écologiquement viables	100 000 000	x	x	x	x
R.2.3. Les écosystèmes spécifiques sont dotés d'un plan de gestion simple	1.2.4. Au moins 30 % des écosystèmes spécifiques sont dotés d'un PGS	Aménagement des forêts scolaires écologiquement viables	35 000 000	x	x	x	x
OS3 : Promouvoir le tourisme de vision sous toutes ses formes							
R.3.1. Une étude technique de faisabilité d'un projet de création d'un game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina est commanditée	1.3.1. Le document d'étude de faisabilité est validé et disponible	Réalisation d'une étude technique de faisabilité du projet de création d'un game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina	10 000 000		x		
R.3.2. Les activités de création du game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina sont mises en œuvre	1.3.2. Au moins 80 % des activités prévues par l'étude sont exécutés et validés et disponibles	Mise en œuvre des activités de création du game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina	45 000 000	x	x	x	x
R.3.3. Le cadre institutionnel de gestion du game ranching est installé et rendu fonctionnel	1.3.3. Un cadre institutionnel doté de documents fondamentaux est créé et rendu fonctionnel	Mise en place d'un cadre institutionnel de gestion du game ranching	5 000 000	x	x	x	x
OS4 : Valoriser les sites touristiques de la commune							
R.4.1. Une étude technique du répertoire des sites touristiques disponibles sur toute l'étendue de la commune est réalisée	1.4.1. Le document d'étude de faisabilité est validé et disponible	Organisation et validation de l'étude technique d'établissement du répertoire des sites touristiques de la commune	10 000 000	x			x
R.4.2. Les sites touristiques potentiels sont viabilisés	1.4.1. Au moins 30 % des sites touristiques potentiels sont viabilisés	Exécution des travaux de viabilisation des sites touristiques potentiels	45 000 000	x			x

Objectifs spécifiques / Résultats attendus / Activités clés	Indicateurs Objectivement Vérifiables (I)	Activités	Coût prévisionnel FCFA	Source de financement			
				Mairie	Projets d'appui		Autres
					Faune	Forêt	
OS5 : Accroître les ressources financières de la commune à partir de la gestion durables des forêts classées sous aménagement, du Parc Pendjari et des autres écosystèmes spécifiques.							
R.5.1. Les fonds issus de la gestion du Parc pendjari est répartis aux communes riveraines	I.5.1. La mairie de Kouandé bénéficie des fonds issus de la gestion du Parc au moins une fois l'an	Répartition des fonds issus de la gestion du Parc National de la Pendjari aux bénéficiaires	PM				
OS6 : Renforcer les comités locaux de co-gestion des aires protégées et améliorer la gouvernance concertée dans la gestion des ressources naturelles de la Commune							
R6.1 : Le cadre de concertation communal avec les comités de co-gestion pour la protection des ressources naturelles est fonctionnel	I.6.1. Au moins deux sessions de concertation sont organisées par an.	Instauration et organisation des séances de concertation périodiques avec les membres des structures de co-gestion	5 000 000	x	x	x	
R6.2. Les capacités institutionnelles de la commune, et des divers acteurs locaux, dans l'aménagement durable et la conservation de la diversité biologique sont renforcées	I.6.2. Tous les élus locaux à tous les niveaux exercent avec efficacité leurs rôles et compétences pour la gestion durable de l'environnement et la conservation des aires protégées d'ici à 2 ans	Renforcement des capacités des élus dans la gestion durable des ressources naturelles à travers divers thématiques	8 000 000	x	x	x	
	I.6.3. Au moins 80 % des communautés riveraines aux aires protégées, réserves forestières et autres sont appuyées et sensibilisées	Organisation des campagnes de sensibilisation et d'IEC à l'endroit des communautés pour une gestion durable des ressources naturelles	8 000 000	x	x	x	
OS7 : Impliquer les femmes dans les actions de conservation de la biodiversité des aires protégées et autres écosystèmes spécifiques de la commune							
R7.1. Les groupements de femmes sont renforcés et mis en avant dans la gestion des ressources naturelles	I.7.1. Au moins vingt groupements de femmes sont appuyés et participent à la gestion des ressources naturelles	Appui des groupements de femmes dans la gestion des ressources naturelles	23 000 000		x	x	x
R7.2. Les femmes sont davantage représentées dans les structures locales de cogestion des FC et du Parc	I.7.2. Au moins 30% des membres des bureaux sont des femmes	Promotion de l'approche genre dans l'élection des membres des structures de co-gestion	PM				
TOTAL			409 000 000				

5.3. Projets prioritaires

Les projets ci-dessous proposés intègrent les préoccupations issues du diagnostic participatif environnemental. Ils tiennent compte de la spécificité de la mission d'élaboration du PCC SAP.

Projet 1 :	Titre du Projet : Création des aires protégées communautaires et scolaires		
Contexte et justification : Dans la Commune de Kouandé, les ressources naturelles sont en forte dégradation, du fait des pratiques agricoles et des effets liés au type d'élevage et la transhumance. On note le développement de pratiques préjudiciables telles que la déforestation, les feux de brousse et le surpâturage.			
Objectif général : Créer dans les villages et établissements scolaires - des aires protégées		Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter chaque village favorable d'une plantation avec des essences autochtones; ▪ Doter chaque établissement scolaire favorable d'une plantation avec des essences autochtones; ▪ Mettre en place un cadre de gestion durable plantations ainsi créées ; 	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Environ 30 aires protégées communautaires sont créées - Environ 20 aires protégées scolaires sont créées 			
Bénéficiaires: Populations et écoliers et élèves			
Durée : 5 ans			
Financement: Budget communal, PAPE, PGFTR, 2KP et autres			
Coût global : PM		Contribution bénéficiaires :	
		Apport extérieur :	
		Partenaires pressentis	Montant

Projet 2 :	Titre du Projet : Identification et aménagement des forêts sacrées et écosystèmes spécifiques		
Contexte et justification : Les ressources naturelles sont en forte dégradation, du fait des pratiques agricoles et des effets liés au type d'élevage et la transhumance. On note le développement de pratiques préjudiciables telles que la déforestation, les feux de brousse et le surpâturage. On note une méconnaissance des nombreuses forêts sacrées, ainsi que de leur potentiel forestier. La protection de ces écosystèmes spécifiques reste traditionnelle et ne suit aucune règle technique.			
Objectif général : Doter les forêts sacrées de la commune de Kouandé d'un plan d'aménagement et de gestion simplifié.		Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disposer d'un répertoire de toutes les forêts sacrées et écosystèmes de la commune ; ▪ Doter les forêts sacrées de plan d'aménagement et de gestion simplifié ▪ Doter les écosystèmes spécifiques d'un plan de gestion simple ▪ Mettre en œuvre les activités des plans 	
Résultats attendus : Le répertoire de toutes les forêts sacrées et écosystèmes spécifiques de la commune de Kouandé est disponible Au moins 60 % des forêts sacrées recensées sont dotées de PAGS qui sont mis en œuvre Au moins 30 % des écosystèmes spécifiques sont dotés de PGS			
Bénéficiaires: Gestionnaires, chef traditionnel, Roi, Traditérapeutes			
Durée : 5 ans			
Financement: Budget communal, PAPE, PGFTR, 2KP, PIFSAP, autres.			
Coût global : PM		Contribution bénéficiaires :	
		Apport extérieur :	
		Partenaires pressentis	Montant

Projet 3 :	Titre du Projet : Création d'un ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina		
Contexte et justification : <p>Dans les Communes qui ceinture au sud les Parcs National de la Pendjari et du W, notamment Kouandé, Toucountouna, Tanguiéta et Kérou, les ressources naturelles qui sont les habitats des animaux sauvages, subissent une forte dégradation. Les pratiques de chasse menacent aussi dangereusement le développement des ressources fauniques.</p> <p>Le risque d'extinction de certaines espèces fauniques est permanent si la tendance actuelle persiste.</p>			
Objectif général : Promouvoir le tourisme de vision avec l'appui des communes de Kouandé, Toucountouna, Tanguiéta et Kérou		Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commanditer une étude technique de faisabilité du projet (définition de la zone, du cadre institutionnel, la rentabilité, etc.) ▪ Mettre en œuvre les activités d'études techniques de faisabilité ▪ Asseoir un cadre de gestion regroupant les quatre communes et des services techniques d'appui 	
Résultats attendus : Il existe un game ranching dans le secteur de Séri et Orou-Fina géré par les communes de Kouandé, Toucountouna, Tanguiéta et Kérou.			
Bénéficiaires: Communes de Kouandé, Toucountouna, Tanguiéta et Kérou.			
Durée : 5 ans			
Financement: Budget communal, PAPE, PGFTR, 2KP, CENAGREF et autres.			
Coût global : PM		Contribution bénéficiaires :	
		Apport extérieur :	
		Partenaires pressentis	Montant

Projet 4 :	Titre du Projet : Valorisation des sites naturels touristiques		
Contexte et justification : <p>La Commune de Kouandé dispose d'un répertoire de sites touristiques très attractifs. Ce potentiel touristique est malheureusement très peu valorisés. A titre d'exemple on peut citer les Palais royaux de Kouandé, Birni et Kpandé Sounon, la place Bouro, la rondonné mémorial de Ko-Mbiri, la rondonné mémorial de Worouko Taamou, la chute d'eau de Maka, la Vue panoramique sur Kouandé</p> <p>Or, la valorisation de ces sites pourrait améliorer la capacité propre de mobilisation de ressources financières de la commune.</p>			
Objectif général : Mettre en valeur le potentiel touristique de la commune de Kouandé		Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Viabiliser les sites touristiques de la communes ; Actualiser le répertoire des sites touristiques disponibles sur toute l'étendue de la commune sur la base d'une étude technique ; ▪ Définir le cadre institutionnel de gestion des sites touristiques viabilisés 	
Résultats attendus : Il existe un document cadre de valorisation des sites touristique potentiels de la commune de Kouandé			
Bénéficiaires: Commune de Kouandé			
Durée : 5 ans			
Financement: Budget communal, PAPE, PGFTR, 2KP, CENAGREF et autres			
Coût global : PM		Contribution bénéficiaires :	
		Apport extérieur :	
		Partenaires pressentis	Montant

Projet 5 :	Titre du Projet : Valorisation des sites mémoriaux de résistance de Kaba	
Contexte et justification : Les communes de Kouandé, Nititingou et de Toukoutouna abritent de nombreux sites mémoriaux de résistance de l'héro national Kaba. On pourra entre autres citer le refuge et le champ de bataille de Kaba, les tombeaux, les restes de rempart, les vestiges et objets sacrés, etc. L'histoire de la résistance de ce héros à la conquête coloniale est peu connue et pas du tout enseignée.		
Objectif général : Valoriser les sites mémoriaux de résistance de Kaba	Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commanditer une étude technique de détermination de l'itinéraire de résistance de Kaba au niveau des communes de Kouandé, Nititingou et Toukoutouna ▪ Assurer la viabilisation des sites mémoriaux potentiellement porteurs ▪ Définir le cadre institutionnel de gestion des sites aménagés 	
Résultats attendus : Il existe un document cadre de valorisation des sites mémoriaux potentiels de résistance de Kaba		
Bénéficiaires: Communes de Kouandé et de Toukoutouna		
Durée : 5 ans		
Financement: Budget communal, PAPE, PGFTR, 2KP, CENAGREF et autres		
Coût global : PM	Contribution bénéficiaires :	
	Apport extérieur :	
	Partenaires pressentis	Montant

6. Mise en œuvre et mécanisme de suivi-évaluation du PCC

Le document du plan communal de conservation de la biodiversité du système des aires protégées de la commune de Kouandé est un document qui complète le PDC 2, en prenant suffisamment en compte la question de gestion durable des ressources naturelles des aires protégées de la commune.

La mise en œuvre du PCC-SAP s'intègre dans le dispositif prévu dans le PDC 2 contextualité dans le présent document.

6.1. Diffusion du plan de conservation de la biodiversité

Dès son adoption par le conseil communal, le PCC est présenté aux élus locaux lors des conseils d'arrondissement et au besoin à des personnes ressources (RSCEPN, RDR, Directeur d'établissement scolaire, acteurs de développement, ONG etc.).

La Commune se dote d'une stratégie de communication afin d'informer tous les acteurs et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan.

6.2. Dispositif de mise en œuvre

Le **Maire** est l'organe chargé de l'exécution du PCC ; il dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le présent document.

Le **Conseil Communal** est un organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement de la Commune ainsi que les **commissions permanentes** dont elles sont issues. Pour mener à bien la mise en œuvre des programmes/projets qui relèvent des compétences de la commune, les élus locaux bénéficieront de certains appuis (formation, appui technique).

Néanmoins pour plus d'efficacité dans la **mise en œuvre de ce plan avec l'implication active des populations**, il importe de mettre en place un dispositif institutionnel où tous les acteurs stratégiques de la Commune sont représentés. Ce **dispositif, basé sur la concertation**, est le lieu d'échanges sur les tranches annuelles du PCC (évaluation des précédentes, définition des prochaines, ...). Il permet de confirmer les engagements des différents acteurs quant à son exécution et d'assurer une information ascendante et descendante des élus vers les habitants sur l'état de mise en œuvre du PCC.

Dans ce dispositif le **Comité Communal d'Appui et de Concertation (CCAC)** va jouer un rôle important à l'instar de ses attributions dans la mise en œuvre du PDC 2. Ce creuset réunit aux côtés des élus, les représentants des services déconcentrés de l'Etat, la société civile, les AVIGREF, CLF et SLG, les partenaires au développement intervenant dans la Commune, les opérateurs économiques et autres personnes ressources. Elle a un rôle consultatif et émet un avis ou des propositions au Conseil Communal. Le CCAC intervient à toutes les étapes de mise en œuvre du PCC : la programmation annuelle, le monitoring, le suivi évaluation, la mise en œuvre concertée de certains programmes impliquant les associations locales, etc.

Au niveau des arrondissements, le dispositif s'appuie sur les **Conseils d'arrondissement**, relais du Conseil Communal. Cet échelon territorial est un niveau de rencontres et d'échanges entre les populations. Il est donc opportun qu'en plus les élus locaux (Conseillers communaux de l'arrondissement, chef d'arrondissement, chefs de village, conseillers de village), qui le président,

s'ajoutent certaines organisations socio-professionnelles (AVIGREF, CLF, SLG, chasseurs, éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, tradithérapeutes, etc.), bref tous les acteurs stratégiques identifiés. Ce dispositif permet de coordonner l'opérationnalisation du mécanisme de mise en œuvre prévu à chaque échelle.

Chaque entité bénéficie de l'appui de la **cellule technique** formée de quelques cadres communaux (Secrétaire Général, Chef service planification et développement local, Chef service technique, Chef service affaires économiques, ...) et l'Animateur de Territoire.

Les partenaires stratégiques du PAPE dans le département de l'Atacora (SNV) assisteront les communes dans l'opérationnalisation des actions retenues dans le plan d'action du PCC et à créer une synergie intercommunale autour des actions d'intérêt commun pour plusieurs communes à la fois. Elles sont les structures d'appui à proximité des communes cibles et leur accompagnement technique et conseil sera sollicité par les communes et tous les acteurs d'ailleurs.

Les communes peuvent s'appuyer sur la Direction du Parc National de la Pendjari et ses démembrements qui ont un rôle à jouer en termes d'appui conseil et technique.

De même, l'institution communale bénéficie de l'**appui technique du PAPE** dans les domaines de la conservation de la biodiversité, la protection des écosystèmes et l'animation du territoire.

Ce dispositif de mise en œuvre fait l'objet d'un arrêté communal, précisant composition et attributions des personnes impliquées.

6.3. Programmation annuelle

Il est indispensable d'inclure dans les **programmes annuels** les actions détaillées prévues dans le plan d'action pluriannuelle (activités envisagées, échéanciers de mobilisation et structures d'exécution identifiées).

L'exécution par tranche permet l'**actualisation annuelle de la programmation quinquennale**, en privilégiant l'expression des besoins des populations (diagnostic évolutif), de la disponibilité des financements, des engagements des partenaires identifiés ou non lors du PCC.

Le **Plan Annuel d'Activités** (PAA) englobe l'ensemble des activités conduites par l'institution communale, qu'elles soient propres au fonctionnement ou à l'investissement. Cet outil découle d'une nouvelle approche de planification, indexée sur le plan de développement quinquennal.

Il est élaboré sur la base des propositions faisant état des **priorités des activités par arrondissement**. En effet, **avec période clairement définie**, Les conseils d'arrondissement concernés par les actions du PCC, prioriseront les activités en fonction de la programmation du PCC, du bilan de la tranche précédente et, éventuellement, des opportunités pouvant être nouvellement recensées (besoins prioritaires, initiatives portées par des habitants, intervention d'un partenaire,...). Ces travaux sont capitalisés à l'échelle communale par les techniciens communaux et **examinés par le Comité Communal d'Appui et de Concertation** (CCAC). Une **proposition** est ensuite faite, en octobre, **au Conseil Communal** pour amendement et adoption du Plan Annuel d'Activités.

Le **Plan Annuel d'Investissement** (PAI) compile les activités d'investissement.

Le **budget annuel** (fonctionnement et investissement) représente l'ensemble des ressources projetées pour soutenir Le PAA. Pour permettre de maîtriser au mieux la mise en œuvre et le suivi du PCC, il fait l'objet de planifications périodiques (trimestrielles ou semestrielles) et appuyé d'un plan conséquent de trésorerie.

Une telle programmation financière vise deux objectifs :

- s'assurer ou rechercher l'équilibre budgétaire et financier de la Commune au titre de l'année considérée ;
- faire exécuter au cours de l'année les actions prévues suivant un échéancier déterminé.

Au vu du PAA, le Service affaires économiques fait une proposition et la transmet à la commission des affaires économiques et financières, qui le propose en Conseil Communal où il est adopté.

En cohérence avec le code de passation des marchés publics, le **plan de passation de marchés** est une annexe du PAI. Il planifie la procédure de passation de marchés pour l'année à venir - des DAO jusqu'à la signature des contrats avec les prestataires.

Après l'adoption de la tranche annuelle, la cellule technique avec l'appui des spécialistes et techniciens des services déconcentrés de l'État et des institutions d'appui au développement de la commune, fait les **études de faisabilité** des différents projets. Elles conduisent à des **dossiers techniques organisationnels et financiers** qui serviront de base de recherche et de négociation de financement. Au regard de leur complexité, certaines études pourront être menées par des cabinets, bureaux ou ONG ayant les compétences requises.

6.4. Monitoring et suivi-évaluation du PCC-SAP

Il se repose sur un **rapportage systématique trimestriel** des progrès et éventuellement des difficultés dans la conduite des activités planifiées au niveau des différents organes de la mise en œuvre du PCC.

Ils sont basés sur un **système de mesure de performances des programmes et de l'administration communale**, défini par les indicateurs objectivement vérifiables formulés lors de l'élaboration du PCC et des programmes annuels. Ces derniers visent à atteindre les Orientations nationales et les Objectifs du Millénaire pour le Développement. La Commune associe, à l'élaboration tant des outils qu'aux activités de suivi-évaluation, la Direction Départementale du Développement.

Un **binôme, formé du Chef service Planification (C/SDLP) et du Chef service affaires domaniales et environnementales** est responsabilisé. L'affinement du processus de monitoring et suivi-évaluation en début d'exécution permettra le partage des tâches entre ces 2 acteurs majeurs.

Par définition, le suivi est un processus continu de collecte et de traitement de données sur tous les aspects de la mise en œuvre du PCC. Il est **intégré aux tâches des techniciens communaux**.

Cette observation continue et critique (résultats, calendriers et coûts) de l'exécution des différentes activités du PCC, est **aussi assurée en partie par le dispositif participatif** mis en place. Les membres du conseil d'arrondissement élargi (chef d'arrondissement, chefs de village, conseillers communaux de l'arrondissement, animateurs villageois, sectoriels) participent à la collecte de données, permettant ainsi d'assurer un suivi de proximité. Ces données sont **capitalisées par trimestre**, par le binôme (CSDLP – C/SADE).

La partie plus technique est assurée par les techniciens des services communaux : le suivi financier permettant de veiller à la mise en place des différents financements, l'analyse des écarts entre actions planifiées et réalisées. Ils bénéficieront de l'analyse des membres du CCAC et notamment les sectoriels présents au niveau communal.

Le **bilan annuel** a pour objectif d'évaluer le plan annuel, d'analyser les écarts, de décider des mesures de correction ou de report et de faire le point financier. Ainsi, le binôme en charge du suivi-évaluation s'appuie sur les évaluations des trois (03) premiers trimestres. L'évaluation est réalisée avec un outil spécifique et sanctionnée par une note explicative des tendances.

Ce bilan est **restitué** par les techniciens **au Comité Communal d'Appui et de Concertation**, pour amendement et formulation de préconisations d'ajustement. Le **bilan** et les **propositions du CCAC** sont **restitués au Conseil Communal** pour prise de décisions, qui seront notamment les bases de la planification de l'année suivante.

Une **évaluation à mi-parcours**, est organisée après 50% du temps d'exécution du plan. Ses enjeux sont importants quant à l'exécution du PCC ; il peut être question de le redimensionner, de reformuler les objectifs fixés, d'opérer un tournant pour la réussite du plan. Pour ce faire, une **analyse extérieure** sera faite avec l'association des différents organes de concertation et à la Direction Départementale du Développement.

Une **évaluation finale** fera le point de la formulation des objectifs en fonction du contexte (sa pertinence), de l'atteinte des objectifs des différents programmes (son efficacité) et des changements obtenus au terme de la mise en œuvre du PCC (ses effets). Il peut s'agir d'une **auto-évaluation**, orchestrée par les services communaux, sur la base des bilans annuels.

6.5. Financement du PCC

La stratégie de mobilisation des ressources pour l'exécution du PCC sera identique à celle concernant le PDC 2. En effet, la Commune se dote d'une stratégie de mobilisation des ressources dont la mise en œuvre permettra de :

- Renforcer sa capacité d'investissement, en maîtrisant ses charges de fonctionnement et en améliorant son niveau de mobilisation de recettes fiscales et non fiscales ;
- Renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs au financement des activités;
- Saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat ;
- Renforcer la participation de communautés directement bénéficiaires pour la réalisation des investissements et autres ;
- Faire recours à la coopération décentralisée ;
- Rechercher, dans un processus de communication très actif et attractif, des partenaires à intéresser aux projets du PDC.

Pour ce faire, elle bénéficie d'un renforcement des compétences. Un plan annuel de mobilisation est fait sur la base, le cas échéant, des résultats du plan précédent.

Pour pouvoir coller au plus près de la projection financière choisie, tant pour la mobilisation des ressources que la consommation des fonds disponibles, et dans le cas spécifiques du PCC, la Commune doit s'engager à :

Renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs (transhumants, pêcheurs, éleveurs, chasseurs, exploitants forestier, etc.) au financement des activités grâce aux fonds issus de leurs activités respectives. La contribution de chaque acteur associatifs (transhumants, pêcheurs, éleveurs, chasseurs, exploitants forestier, etc.) se fera sur la base d'une clé qui sera déterminée par le cadre de concertation mis en place qui fixera à chaque acteur sa participation financière à l'exécution de la mise en œuvre du PCC.

Saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat; les projets du secteur de la gestion des ressources naturelles notamment le PAPE, le PAGAP et autres, les institutions internationales (PNUD, PNUE, UE, etc.)

Conclusion et recommandations

Le Conseil Communal de la Commune de Kouandé avec la participation de toutes les parties prenantes locales s'est doté d'un Plan Communal de Conservation de la biodiversité qui est un document stratégique qui intègre la dimension écologique dans sa vision de développement consignée dans son PDC 2^{ème} génération.

Ledit plan est un document qui lors de son élaboration a enregistré la participation des acteurs majeurs dans la gestion des ressources naturelles de la Commune. Il se veut donc un document participatif et consensuel.

Sa mise en œuvre incombe à tous sous la houlette du Conseil Communal qui a la charge morale de conduire le développement harmonieux et durable de la Commune Kouandé. Dans cette entreprise délicate, le soutien et l'engagement de tous sont nécessaires. Le financement de ce plan est pensé. Il est fait des cotisations des acteurs à tous les niveaux qui ont un intérêt direct dans la gestion de la biodiversité. L'appui des PTF sera recherché par élargir l'assiette des ressources internes que mobilisera la Commune.

Enfin, il est normal que le PCC tienne grand compte de l'objectif du PAG hors ce dernier est en année de révision, alors il a été recommandé que le Conseil Communal s'implique dans la révision du PAG et veille à l'atteinte de l'objectif du nouveau PAG dans la mise en œuvre du PCC.

Bibliographie

- Mairie de Kouandé, 2006, Monographie de la commune de Kouandé, 50 p.
- Mairie de Kouandé, 2010, Plan de Développement Communal de Kouandé, deuxième Génération, 109 p.
- Mairie de Kouandé, 2010, Schéma Directeur d'Aménagement communal, 94 p.
- Mairie de Kouandé, 2012, Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC), 54 p.
- Mairie de Kouandé, 2011, Politique de développement de la commune de Kouandé, 5p.
- 2KP, 2012, rapport de la visite d'études sur l'intercommunalité, 12p.
- 2KP, 2012, rapport de synthèse de l'évaluation des sites touristiques dans les 2KP, 18p.
- M'Po Edouard IDIETI, 2009, Variabilité hydro-climatique dans le bassin versant de la Pendjari au Bénin (Nord- Ouest du Bénin), mémoire de diplôme d'étude approfondie de Master 2, 65p.
- Adjanohoun E.J., V. Adjakidjè, M.R.A. Ahyi, L. Aké Assi, A. Akoègninou, J. d'Almeida, F. Apovo, K. Boukef, M. Chadaré, G. Cusset, K. Dramane, J. Eyme, J.-N. Gassita, N. Gbaguidi, E. Goudote, S. Guinko, P. Houngnon, L.O. Issa, A. Keita, H.V. Kiniffo, D. Kone-Bamba, A. MusampaNseyya, M. Saadou, Th. Sogandji, S. de Souza, A. Tchabi, C. Zinsou Dossa & Th. Zohoun, 1989.- *Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques en République populaire du Bénin*. Agence de Coopération Culturelle et technique, Paris, 895 p.
- Adomou A.C., 2005.-*Vegetation patterns and environmental gradient in Benin: Implications for biogeography and conservation*. PhD thesis, Wageningen University, the Netherlands, 136 p.
- Agonyissa D. & Sinsin B., 1998. Productivité et capacité de charge des pâturages naturels au Bénin. *Revue Elev. Méd. Vét. Pays trop.*, 51 (3) : 239-246.
- DEGUENONVO, T., 2005 Contribution à l'étude écologique du Sítatunga : base pour la création des réserves de faune dans le Sud Bénin. Mémoire DIT/EPAC, 62 p.
- FAO. 1998 . La faune sauvage et la sécurité alimentaire en Afrique. Cahier FAO, Conservation, Rome, Italie, 109 p.
- MEHU, Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR3)
- PGFTR 2013: plan d'aménagement participatif de la forêt classée de Kouandé, 121 p.
- PGFTR 2013: plan d'aménagement participatif de la forêt classée de la Mékrou, 124 p.
- <http://www.jolome.com/dir/article.php?i=78675&t=similar> du 13 septembre 2012

ANNEXES

ANNEXE 1 : Listes de présence aux divers séances de diagnostic



CADRE: TRAVAUX D'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DU SYSTEME DES AIRES PROTEGEES DE KOUANDE ET TOUCOUTOUNA

Liste de présence *de Kouandé*

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	PROVENANCE	CONTACT
1	SEKE Augustin	C/SAG	Mairie Kde'	95-73-11-01
2	SEKE O.K. Mouhamadou	C/SECP	M- Kde'	66437426
3	SERO B. MAMA	C/STN	Mairie Kde'	97352643
4	SALAMI Wamisa	C/DE	Mairie-Kde'	95391701
5	AMADOU Ismaila	C/DEHA	Mairie-Kde'	97-35-22 62
6	TAUROU Sabmata	CDI	Mairie Kde'	97352282
7	BANTIA Nathalie	SP	Mairie Kde'	95-73-15-05
8	IWIKOTAN Joachim	SETEM-BENIN	Cotonou	95358859
9	BIO C. H. Lawson	C/SRDE	Mairie Kde'	97580132
10	SEKE P.J. Christophe	PH/CADE	Kouandé	97352527
11	ABOULAYE Halilataou	Prte/C/SXPC	Kouandé	95731889
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				

Liste de présence de la localité : Maro (Village Hako, Kouandé)

N°	Nom et Prénoms	Profession	Provenance	Contacts
1	SOKPID Bakagui	Cultivateur	Maro	
2	SIMIN Orou Janou	Cultivateur	Maro	
3	SABISAKA Issa	Cultivateur	Maro	
4	TASSOUNGOZI sero	Cultivateur	Maro	
5	SINATOUNDO Amadou	Cultivateur	Maro	
6	OROU y. Ismaël	Elève	Maro	95-37-09-78
7	YARRARISSOUNDN Gouradimou	Cultivateur	Maro	
8	OROUSANDON Boni	Cultivateur	Maro	
9	OROUSANDON Bien	Cultivateur	Maro	65-05-56-13
10	YARRARISSOUNDN Boni Orou	Cultivateur	Maro	
11	ALIHONOU wessi	Cultivateur	Maro	
12	KPAKIRI Sinason	Cultivateur	Maro	64-77-95-08
13	OROU wassa	Cultivateur	Maro	
14	MAMA Boni Moussa	Cultivateur	Maro	95-10-84-52
15	MAMA Boni Imoussa	Cultivateur	Maro	
16	MISOU Maman	Cultivateur	Maro	
17	SABI SAKA Sabi	Cultivateur	Maro	
18	BID g. Yakouba	Cultivateur	Maro	

Liste de présence du village Makro (Konandé)

N°	Nom et Prénoms	Profession	Provenance	contacts
1	BIONGDB Ibouaïm	Chef de village	Village Makro	
2	KORA Mora	Cultivateur	Village Makro	64-80-71-64
3	KANABIE Soukouro	Cultivateur	Village Makro	
4	KARA Jarou	Cultivateur	Village Makro	
5	ADNDONREGUI Biogo	Cultivateur	Village Makro	
6	GOUBERAGUI Orou	Cultivateur	Village Makro	
7	SAKAROUGUI Adam	Cultivateur	Village Makro	
8	MORA SERO	Cultivateur	Village Makro	
9	KOJANGOSI sero	Cultivateur	Village Makro	
10	SOUSSI Bio	Cultivateur	Village Makro	
11	KDAKIRI Bio	Cultivateur	Village Makro	
12	SIMIN Seaton	Cultivateur	Village Makro	
13	SAMANRI imorou	Cultivateur	Village Makro	
14	BAIYAOUI Bio	Cultivateur	Village Makro	
15	Bwiyagui Alou	Cultivateur	Village Makro	
16	KORA Gouman	Cultivateur	Village Makro	
17	SEKE Tikane	Président du comité	Village Makro	95-34-37-99
18	BIO Ganri	Cultivateur	Village Makro	
19	GANKOU Tabe	Cultivateur	Village Makro	